

LaScam\*

# rapport d'activité et de transparence 2023



# sommaire

## Le statut juridique

Créée en 1981, la Scam est une société civile à capital variable, agréée par le ministère de la Culture conformément au Code de la propriété littéraire et artistique.

Les décisions concernant la gestion, la répartition des droits et l'action culturelle sont prises par son conseil d'administration, composé de 23 auteurs et autrices élus par l'assemblée générale et représentant les différents genres d'œuvres gérés par la Scam. La présidente du comité belge est administratrice de droit. Le conseil d'administration élit en son sein le ou la présidente, vice-présidente et trésorière.

Le directeur général, Hervé Rony, cogérant de la société, assure la bonne exécution des décisions du conseil d'administration. Il est assisté du directeur général canadien. Sous l'autorité du directeur général, plus de cent salariés travaillent au service des auteurs et des autrices.

France  
5, avenue Vélasquez  
75008 Paris  
+33 1 56 69 58 58  
communication@scam.fr  
scam.fr

Belgique  
Rue du Prince Royal, 87  
1050 Bruxelles  
+32 2 551 03 20  
infos@scam.be  
scam.be

Canada  
Bureau 605  
4446 boulevard Saint-Laurent  
Montréal PQ H2W 1Z5  
+1 514 738 88 77  
info@scam.ca  
scam.ca

## l'éditorial 4

1—  
mobilisations  
et accords,  
les temps  
forts de 2023 7

2—  
les auteurices 11

3—  
l'abondance  
de talents 13

4—  
les droits  
d'auteur 15

5—  
la gestion 25

6—  
encourager la  
création, valoriser  
les talents 33

7—  
soutenir et  
accompagner  
ses pairs 37

8—  
la Scam  
par-delà  
les frontières 41

9—  
les instances  
décisionnaires 45

10—  
les annexes 51

52 Rapports  
du commissaire  
aux comptes

56 Action  
culturelle

58 Gestion  
financière

63 Analyse  
de l'activité

70 Informations  
réglementaires

75 Représentation  
de la Scam

Rapport présenté par Hervé Rony,  
directeur général-gérant de la Scam,  
approuvé par le conseil  
d'administration du 22 avril 2024.

Étaient présent-es : Nina Barbier,  
Aurélia Bloch, Pierre Carles,  
Anne de Giàfferi, Leila Djitli,  
Karine Dusfour, Stéphanie Elbaz,

Pascal Goblot, Isabelle Jarry,  
Patrick Jeudy, Valérie Julia,  
Rémi Lainé, Virginie Linhart, Ovidie,  
Camille Ménager, Ernestine Ngo Melha,  
Alice Odiot, Anne Poiret, Isabelle Rey,  
Christian Rosset, Marie-Pierre Samitier,  
Nathalie Sapena, Anja Unger  
Excusée : Sandra Reinflet

Toutes les photographies ont  
été prises par Benjamin Géminel,  
de l'agence Hans Lucas

Design graphique : ABM Studio

# l'éditorial du président et du directeur général

Rémi  
Lainé

&

Hervé  
Rony



Cette année marque l'entrée de la Scam dans un nouvel âge. Symbole de cet élan, après des mois de chantier, les locaux de l'avenue Vélasquez vont rouvrir leurs portes en septembre 2024. Les nouvelles installations dédiées aux auteurs et aux autrices vont leur permettre de s'approprier une maison plus accueillante, plus chaleureuse, plus ouverte. Espaces de travail, de documentation, de détente, deux studios, un point restauration... Nous rêvons la Scam comme un espace d'échange, de dialogue, de rencontre, de transmission.

Quatre espaces vont porter le nom de quelques figures qui ont marqué notre histoire.

Le réalisateur Charles Brabant, fondateur de la Scam, prête son nom à l'auditorium de projection. Écran plus large, système de sonorisation remis aux normes, nouveaux sièges, de belles soirées en perspective. L'amie Agnès Varda marraine les espaces, désormais plus vastes, dédiés aux auteurs et autrices.

La salle du conseil d'administration s'appellera Henri de Turenne. Grand reporter tout-terrain, pionnier du Prix Albert Londres et vétéran de notre société, Henri a été un passeur.

Résistante, écrivaine, poétesse, journaliste, Madeleine Riffaud fêtera ses cent ans le 23 août 2024. Le salon des auteurs et autrices portera son nom. Elle a accepté « avec une immense fierté », fierté partagée. Gageons que sa force inspirera les générations présentes et futures de notre répertoire du réel.

Deux femmes, deux hommes pour porter la nouvelle Scam. Confraternité, consoriorité, égalité. La Scam s'inscrit avec détermination pour la promotion de la parité et la lutte contre toute forme de discrimination. Cela exige une vigilance et une adaptation permanentes, de nouvelles règles parfois, pour rompre avec le conservatisme et envisager un monde plus équitable.

Hors nos murs en phase de rénovation, notre action se poursuit. En audiovisuel, juste après l'accord pour la rémunération minimale pour l'écriture d'un dossier documentaire, nous avons entrepris une nouvelle négociation avec les organisations représentantes des syndicats de production sur un montant minimal de rémunération pour la réalisation d'un documentaire. Objectif : assainir un secteur qui pâtit du manque de normes, la porte ouverte aux abus et dérives et à la paupérisation des auteurs

et autrices. Définir des minima permet d'instituer des références, des garanties, des garde-fous. Même s'il faut sans cesse répéter qu'il s'agit là de minima.

Vigie de l'évolution de nos métiers, la Scam met en place cette année un baromètre des relations auteurs-producteurs, sondage d'évaluation déjà en place dans l'écrit, pour une radiographie objective des pratiques.

Côté répertoire sonore, la pérennisation du fonds de création, créé en 2023, menacé d'abandon puis reconduit en 2024 mais sans véritable garantie sur l'avenir, reste une préoccupation majeure. Le podcast quant à lui mérite une véritable impulsion des pouvoirs publics pour prendre l'essor économique qui permettrait aux auteurs et autrices de vivre mieux de leurs créations. Cela s'appelle une mission de service public.

La commission des journalistes poursuit ses réflexions sur les critères d'attribution de la carte de presse. Entre la nécessité impérieuse de protéger une profession, et l'adaptation inéluctable à l'évolution des pratiques, nous sommes convaincus qu'il y a un espace de dialogue et des possibilités pour faire évoluer ce dossier.

Dans un contexte d'évolution de l'intelligence artificielle, la commission des images fixes est aux avant-postes de la traçabilité des contenus. Pour prévenir toute opération de piratage par les logiciels d'intelligence artificielle générative, la Scam a exercé un droit d'opposition pour l'ensemble des œuvres de ses répertoires. Pare-feu nécessaire en attendant le vote des textes européens.

La commission de l'écrit suit de près les négociations que la Scam mène, à travers le conseil permanent des écrivains, avec le syndicat national de l'édition pour améliorer la condition des auteurs et autrices. Certaines avancées ont eu lieu, notamment une reddition des comptes semestrielle obligatoire, assortie du paiement des droits dus et une information systématique aux auteurs et autrices en cas de cession de l'œuvre à des tiers. Le SNE continue néanmoins de fermer la porte à toute discussion pour une rémunération minimale décente.

Adossé à la commission des écritures et formes émergentes, nous avons créé un groupe de travail confié à des vidéastes pour lancer des initiatives qui permettront à la Scam de mieux répondre aux attentes et aux besoins spécifiques des créateurs et créatrices de contenus.

Mobilisée dans l'action, renouée et chaleureuse, cette maison, notre bien commun, reste plus que jamais la vôtre. Investissez-là.



**Alex Dutilh**

Prix de l'ensemble de l'œuvre radiophonique 2023

# 1 — mobilisations et accords, les temps forts de 2023

## — Mobilisation pour l'avenir de l'audiovisuel public

Incertitudes sur le financement depuis la suppression de la contribution à l'audiovisuel public en 2022, les diffuseurs publics ignorent quel outil assurera de manière durable son financement. Jusqu'à la fin 2024, une fraction des recettes de TVA y sera affectée, date au-delà de laquelle il a été indiqué que le dispositif ne serait plus conforme à la législation en vigueur. À la suite d'une mission parlementaire sur l'avenir de l'audiovisuel public, deux députés, Quentin Bataillon et Jean-Jacques Gaultier, ont déposé en juin une proposition de loi organique pour que cette solution soit pérennisée. Elle n'a pour le moment fait l'objet d'aucun examen et la question semble sans cesse renvoyée à des arbitrages futurs.

## — Vellétités de rassembler les diffuseurs publics

Cette même mission parlementaire a proposé la création d'une *holding* permettant de rapprocher les diffuseurs publics sous une marque commune afin de faire émerger un acteur puissant. Quelques jours plus tard, une proposition de loi reposant sur le même dispositif a été adoptée en séance plénière au Sénat, contre l'avis du gouvernement.

La Scam a rencontré et interpellé de nombreux parlementaires et institutionnels pour faire connaître sa position qui ne varie pas : le rapprochement des entités existantes pour créer un seul groupe public et une marque unique pourrait générer des coûts de structure importants au détriment du financement de la création qui doit rester la priorité.

Il est urgent de mettre en œuvre un dispositif de financement pérenne afin d'assurer un avenir à l'audiovisuel public. À défaut d'une contribution juste et universelle, inscrire l'affectation d'une part des recettes de TVA dans la durée est la solution à privilégier.

### — **Faire face aux défis de l'intelligence artificielle**

La Scam est attentive aux bouleversements attendus par l'intelligence artificielle (IA dans tous les secteurs de la création. Dès le printemps, elle a participé aux réflexions, au sein des fédérations européennes et internationales dont elle est membre (Gesac, Cisac et SAA, permettant d'identifier les meilleures réponses à proposer à ses membres. Elle a adressé une note à plusieurs parlementaires pour les informer des enjeux pour la création et les auteurices. En novembre, la Scam a exercé, pour le compte de ses membres, un « droit d'opposition » associé à l'exception dite « de fouille de textes et de données », édictée par une directive européenne. Les éditeurs de logiciels d'IA devront obtenir une autorisation s'ils veulent traiter des données issues d'une œuvre de son répertoire. La Scam s'est ensuite mobilisée, aux côtés de très nombreuses organisations du secteur des industries créatives et culturelles, pour obtenir que le règlement sur l'IA, en discussion à Bruxelles, comprenne des obligations de transparence et de respect du droit d'auteur. Ces obligations devront permettre une régulation dans l'utilisation des œuvres protégées. Mais il faudra rester attentif à la finalisation de ces mesures et à leur mise en œuvre. Sur ce point, le scepticisme, voire l'hostilité du gouvernement français exprimée tout au long du processus d'adoption du texte, exige de redoubler de vigilance.

### — **Accord professionnel sur la rémunération minimale des auteurs et autrices**

Le 23 janvier, au Fipadoc (Biarritz), la Scam, la Boucle documentaire et la Garrd ont signé un accord interprofessionnel avec les principaux syndicats de producteurs. Il prévoit une rémunération minimale de 2 000 € pour l'écriture d'un projet de présentation d'un dossier documentaire (note d'intention, note de réalisation et synopsis. Soit 1 000 € acquis *ab initio* et 1 000 € dès lors que le producteur a réuni 6 000 € de financement, quelle qu'en soit la provenance (CNC, préachat, collectivités locales, etc.). Cet accord a été étendu par arrêté du ministère de la Culture le 22 février, et s'applique désormais à toutes et tous, signataires ou non. Historique dans le secteur documentaire, il est le premier à fixer une rémunération minimale et à reconnaître le travail d'écriture des documentaristes. Les partenaires de cet accord ont d'ores et déjà entamé les discussions pour encadrer la phase de réalisation.

### — **Soutien aux créateurs audio**

Face à l'incertitude sur l'avenir du fonds de soutien du ministère de la Culture à destination des auteurs et autrices de podcasts mis en place en 2021 et menacé de disparition, la Scam a multiplié les interpellations auprès des pouvoirs publics. En septembre, elle a notamment publié une tribune sur le monde.fr et rencontré des membres du ministère de la Culture. Elle a finalement obtenu que le fonds soit reconduit en 2024, mais sa pérennisation est suspendue à un bilan sur la vie des projets soutenus. La Scam continue de plaider pour l'adoption d'un dispositif de soutien public pérenne capable d'insuffler une structuration du secteur. Depuis la publication du rapport de l'IGAC (Inspection générale des affaires culturelles) établi en 2020 par François Hurard et Nicole Phoyu-Yedid, la Scam réclame une véritable concertation sur le sujet.

### — **Investissement dans la création par les diffuseurs: de nouveaux engagements pour le documentaire**

Depuis la transposition de la directive SMA révisée, les organisations d'auteurs et d'autrices sont invitées à participer aux négociations sur les engagements d'investissement dans la création des chaînes de télévision et des plateformes. En 2023, la Scam a cosigné des accords avec de grands diffuseurs, notamment TF1, M6 et Netflix. Ils comprennent une obligation d'investissement qui vise spécifiquement la création documentaire audiovisuelle — majoritairement « d'expression originale française » — exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires. La Scam veille ainsi à la préservation d'une dynamique positive pour le financement de la production documentaire.

### — **Livre: poursuite des négociations avec les éditeurs**

Le dialogue entre les auteurs et les éditeurs (représentés par le Syndicat national de l'édition, SNE) s'est poursuivi après l'adoption en 2022 d'un premier accord concernant l'information des auteurs et autrices sur l'exploitation des œuvres. Sous l'égide du ministère de la Culture, un cycle de discussions s'est tenu tout au long de l'année 2023 pour aboutir à un accord interprofessionnel sur la rémunération et le partage de la valeur. Malgré l'identification en fin d'année des points de convergence et de divergence, le dialogue n'a pas été conclusif et devrait se poursuivre en 2024. La Scam continue de prendre part activement aux échanges, notamment grâce à sa participation au Conseil permanent des écrivains (CPE).

— **Baromètre relations auteurs-éditeurs:  
la précarité des auteurices se confirme**

Réalisé en partenariat avec la Société des gens de lettres (SGDL), le 9<sup>e</sup> baromètre des relations auteurs-éditeurs a été publié le 28 mars 2023. L'étude atteste de la baisse ou de l'inexistence des à-valoir, de la stagnation des taux de rémunération et de la difficulté à obtenir les redditions de comptes, ce qui contribue à aggraver la précarité d'une très grande majorité d'auteurs et d'autrices.



**Adrien Chevrier**

Prix de l'œuvre sonore 2023 pour *L'Antiterrorisme français: la justice et la peur*

# 2 – les auteurices

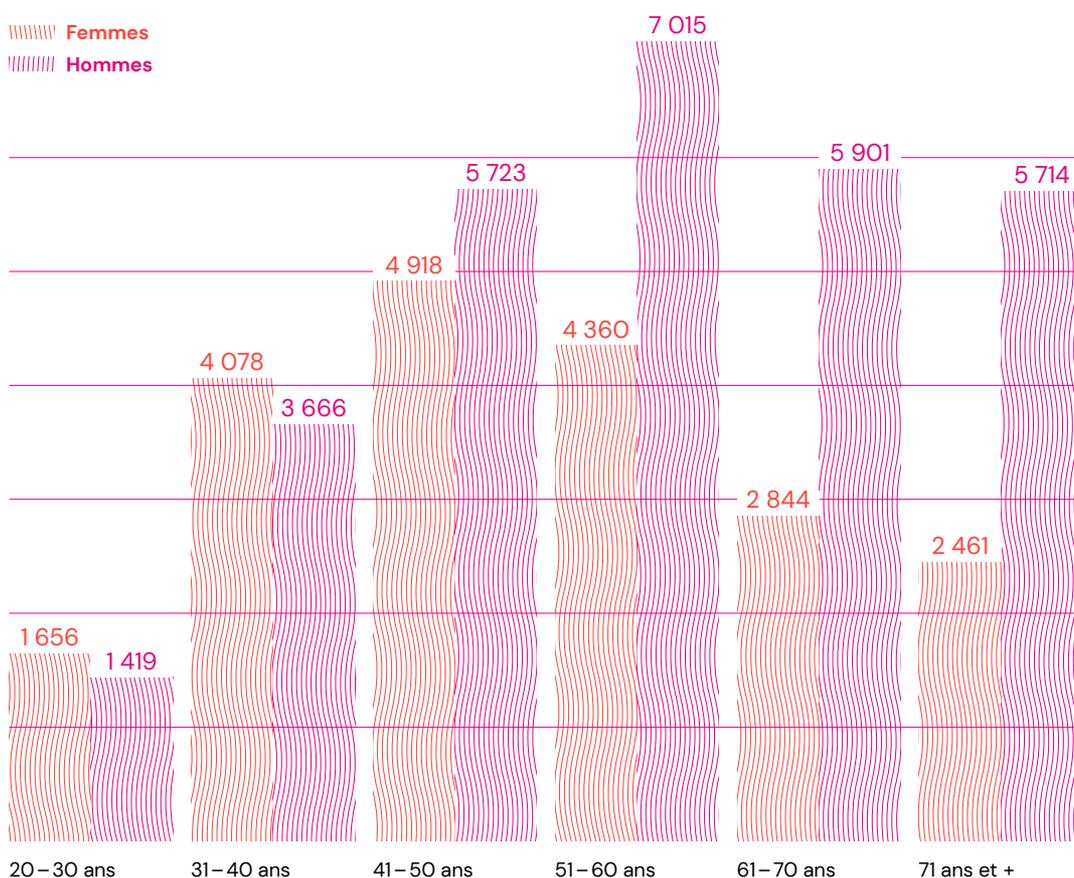
Parité dépassée  
chez les nouveaux  
membres:  
50,9%  
de femmes!

2 197 nouveaux auteurs  
et autrices ont rejoint la Scam  
en 2023. Elle compte  
désormais 54 672 membres\*,  
dont 660 au Canada  
et 4 045 en Belgique.

\* membres actifs, y compris  
les membres décédés  
dont la Scam continue  
de gérer les droits

# Pyramide des âges

50,9% de femmes chez les nouveaux membres. Un taux en légère augmentation (+ 2 points par rapport à 2020). Néanmoins, elles ne représentent que 39% de la population globale de la Scam. 43% des membres de la Scam ont moins de 50 ans.



# 3 — l'abondance de talents

Tous répertoires confondus, la Scam compte à son actif deux millions d'œuvres. Une preuve de la richesse, de la vitalité et de la diversité de son corpus.

**181 117** œuvres audiovisuelles ont été déclarées au répertoire de la Scam en 2023, soit une baisse de 7% en raison d'un léger tassement de l'afflux d'œuvres des vidéastes du web (147 772 œuvres non linéaires en 2023, 161 375 en 2022). L'essentiel des déclarations concerne des exploitations effectuées en 2022 et 2023. Le répertoire de la Scam est désormais constitué de 1 770 386 œuvres audiovisuelles.

**40 045** déclarations d'œuvres radiophoniques ont été enregistrées en 2023, en hausse de 18% par rapport à 2022, portant ainsi à 260 849 le nombre total de déclarations. Cette hausse résulte de l'enregistrement au répertoire de nombreuses déclarations de podcast.

**12 883** autrices et auteurs d'œuvres littéraires ont bénéficié d'une répartition de droits au titre de la copie privée, de la reprographie et du droit de prêt. La Scam leur verse aussi des droits pour leur participation aux documentaires et entretiens diffusés à la télévision et à la radio.

**1 605** auteurs et autrices d'images fixes (photographies, dessins...) ont bénéficié de droits d'auteur.

**96 %** des déclarations d'œuvres ont été effectuées en ligne (100% pour les vidéastes du web).



**Clara Ries**  
Prix Découverte sonore 2023 (avec Sarah Lefèvre) pour *Éclair – Le son révélateur*

# 4 —

# les droits d'auteur

Le début de l'année 2023 a été marqué par une reprise importante de l'inflation. Les modèles de télévision gratuits misant sur la publicité n'ont pas réussi à la répercuter et les services financés par des fonds publics n'ont fait que résister. Seuls les modèles basés sur l'abonnement dégagent encore de la croissance.

Dans ce contexte difficile, la Scam a enregistré 116,1 M€ de perceptions. Cette baisse de 3,3 %, liée à la variation de perceptions exceptionnelles, est quelque peu atténuée par un nouveau record des perceptions récurrentes à 112,84 M€, en hausse de 0,6 %.

### — Des relations partenariales confiantes

Partenaires historiques de la Scam, les sociétés de l'audiovisuel public ont redoublé d'efforts pour remplir leurs nombreuses missions, dans un contexte budgétaire extrêmement contraint. Malgré cela, leur reconnaissance sans faille du droit d'auteur et le dialogue permanent entretenu par la Scam permettent de maintenir des relations partenariales et de consolider les droits. En témoignent le renouvellement de son contrat général avec France Télévisions et la signature de deux nouveaux protocoles sur les droits des journalistes avec France Télévisions et Radio France. Dans le même état d'esprit, 2023 a été une année de discussion fructueuse avec ARTE aussi bien sur les droits d'auteur associés à la diffusion linéaire que non linéaire, aboutissant à un nouvel accord bilatéral signé au début de 2024.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les contrats d'objectifs et de moyens (COM) entre l'État et les sociétés de l'audiovisuel public pour la période 2024-2028 ne sont pas encore signés. Néanmoins, le gouvernement a présenté dans la loi de finances de 2024 une trajectoire financière qui, après plusieurs années de quasi-stabilité, renoue avec des augmentations de ressources publiques dont devraient bénéficier les auteurs et autrices.

### — La publicité, *fluctuat nec mergitur*

Le secteur de la publicité évolue dans un univers de plus en plus complexe, bousculé par la fragmentation des médias. Au premier semestre 2023, les acteurs traditionnels ont été freinés par l'attentisme des annonceurs qui ont diminué leurs investissements publicitaires.

Une embellie a été constatée à la rentrée, notamment grâce à l'amélioration des indicateurs économiques. Inversement, les médias numériques continuent de croître mais à des niveaux moindres qu'auparavant. Dans cet ensemble, les plateformes et réseaux sociaux internationaux captent l'essentiel de la valeur de la publicité en ligne. Face à ce constat, les groupes télévisuels mettent en place des stratégies de «plateformisation». Ils enrichissent ainsi leurs services numériques grâce à la mise à disposition d'un volume toujours plus important d'œuvres audiovisuelles avec des fenêtres d'exploitation plus longues. Leur objectif est de créer une complémentarité entre la grille des programmes et leur offre non linéaire. Toutefois, l'enjeu reste de taille pour les groupes audiovisuels français qui doivent creuser leur sillon dans l'écosystème de la publicité en ligne, tant ils sont pénalisés par l'asymétrie réglementaire qui favorise les acteurs internationaux du numérique.

### — La SVOD en tête

C'est fait ! Selon les estimations du CNC, la vidéo à la demande par abonnement (SVOD) a franchi le seuil des deux milliards d'euros de chiffre d'affaires contre 29 millions d'euros il y a dix ans, année de lancement de Netflix en France. La SVOD représente désormais près de 82% du total du marché de la vidéo. Pourtant, les acteurs anglo-saxons n'ont pas hésité à diversifier leur modèle économique. Après avoir appliqué une nouvelle augmentation tarifaire, Netflix a pris deux décisions à contre-courant de son modèle initial : lancer une offre avec de la publicité et facturer le partage de comptes utilisateurs auprès de ses abonnés n'empêchant pas d'autres recrutements. La Scam a veillé à ce que ces nouvelles recettes intègrent l'assiette de rémunération de ses licences en cours et à venir.

### — Des négociations avec les principaux opérateurs télécoms

Grâce à la croissance rapide de la fibre optique (près de la moitié des foyers français en sont équipés), la réception de la télévision par Internet concerne désormais les deux tiers des foyers dotés d'un téléviseur (66,1%, + 3,2 points en un an) d'après l'Observatoire de l'équipement audiovisuel de l'Arcom. La distribution des services de télévision linéaires et délinéarisés, par les fournisseurs d'accès à Internet grâce à leurs box et à leurs applications mobiles, est centrale dans l'accès aux œuvres audiovisuelles. Cela constitue une part essentielle de la rémunération des membres de la Scam. Les délibérations récentes de l'Arcom sur la reconnaissance des services de télévision et de leurs espaces numériques en tant que services d'intérêt général au sein des interfaces des distributeurs démontrent le caractère incontournable des FAI (fournisseurs d'accès à Internet) dans la mise à disposition des œuvres au public. Dans ce contexte, la Scam est pleinement mobilisée pour obtenir la juste valorisation des œuvres de son répertoire, dans le cadre de négociations d'accords avec les principaux opérateurs télécoms.

### — La diffusion de la radio numérique

En 2023, la radio s'est plus que jamais numérisée. Le calendrier du déploiement de la radio numérique terrestre, sous l'appellation « DAB+ », est entré dans sa deuxième phase avec l'arrivée des 26 radios nationales dans les grandes agglomérations. La diffusion de la radio numérique est essentielle dans l'accès aux œuvres sonores pour le plus grand nombre, de manière gratuite et avec une meilleure qualité d'écoute.

### — La professionnalisation du podcast au point mort

Le podcast poursuit sa conquête de nouveaux auditeurs et nouvelles auditrices mais rencontre de grandes difficultés en termes de création de valeur, freinant ainsi sa professionnalisation. L'absence d'une mesure d'audience harmonisée pénalise le développement du marché publicitaire et sous-valorise les écoutes des internautes. De fait, les recettes publicitaires du podcast augmentent moins vite que le nombre de *streams* et de téléchargements en France.

En outre, le manque de dispositifs de soutien à la création ou à la production, sur le modèle du CNC pour l'audiovisuel, fragilise les auteures et les studios. Parce que l'essentiel de la valeur et de la consommation des podcasts est capté par les plateformes de diffusion, la Scam juge impérieuse leur contribution à la rémunération des auteurs et autrices associées à cet écosystème. Elle s'y emploie vigoureusement.

### — Une moyenne de 2h24 par jour sur Internet

Les plateformes de partage de contenus et les réseaux sociaux continuent d'occuper une place croissante dans le quotidien des familles. L'institut Médiamétrie a évalué que les Français ont passé en moyenne 2h24 quotidiennes sur Internet en 2023. Une durée en augmentation de six minutes en un an et de cinquante minutes en cinq ans. Deux Français sur trois consultent chaque jour des réseaux sociaux et cela représente cinquante-six minutes quotidiennes.

Cette croissance est principalement portée par les plateformes de vidéos courtes, comme en témoigne leur nombre de visiteurs uniques mensuels : en décembre 2023, Instagram et TikTok atteignent respectivement 39,6 millions (+13% en un an) et 29,8 millions (+44%). Cet engouement confirme la légitimité de la Scam à percevoir des droits d'auteur au titre des œuvres créées par les vidéastes qui contribuent largement au succès de ces réseaux, et en particulier auprès de TikTok qui tarde à reconnaître cette légitimité.

De son côté, la plateforme pionnière YouTube affiche une progression limitée de son nombre de visiteurs à 2%. Elle reste néanmoins largement en tête avec plus de 49 millions mensuels de visiteurs uniques et se positionne comme un acteur de la télévision connectée : plus d'un quart des vidéos de YouTube sont visionnées depuis un téléviseur.

### — Des ressources venant de la copie privée en nette diminution

Après des années de croissance ininterrompue, la rémunération pour copie privée a marqué le pas en 2023 avec un effondrement brutal des ventes de supports de stockage. La Scam a vu ses collectes diminuer de 17,5% en un an pour l'ensemble de ses répertoires : audiovisuel, sonore, arts visuels, livre et presse.

Au printemps, l'institut d'études GfK alertait Copie France, dont la Scam est membre fondateur, d'un probable recul du nombre de Smartphones concernés, principaux vecteurs de croissance dans ce domaine. Cela s'explique par diverses raisons : l'inflation freinant les achats des Français et Françaises, le peu d'innovation technologique de rupture ou encore le développement de la conscience environnementale des consommateurs et des consommatrices. En réalité, tous les supports de stockage ont été touchés par ce coup de frein du marché : Smartphones, tablettes, disques durs externes, box à disque dur, clés USB, cartes mémoire...

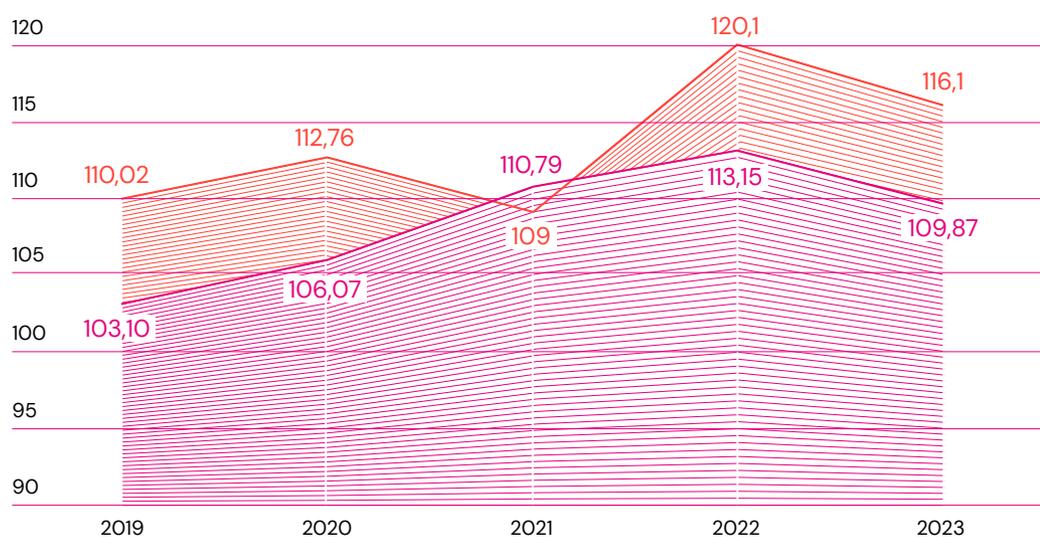
Parallèlement, les travaux de la Commission pour la rémunération de la copie privée ont repris à un rythme soutenu et ont permis, en octobre 2023, la publication de l'appel d'offres pour la réalisation de nouvelles études d'usages sur les pratiques de copie privée. La Scam se réjouit que ces nouvelles études, qui seront réalisées courant 2024, intègrent pour la première fois les copies effectuées depuis le *cloud computing*, conformément à la jurisprudence européenne.

L'année 2024 promet de nouveaux défis et opportunités, notamment pour l'ensemble de nos auteures d'œuvres du réel. L'attrait grandissant du public pour ces œuvres, toutes tranches d'âge confondues, réside dans leur capacité à offrir une narration innovante, engageante et informative, captivant ainsi une audience qui recherche une compréhension approfondie des nombreux enjeux contemporains.

# Évolution sur 5 ans des perceptions et des répartitions

Perceptions  
Répartitions

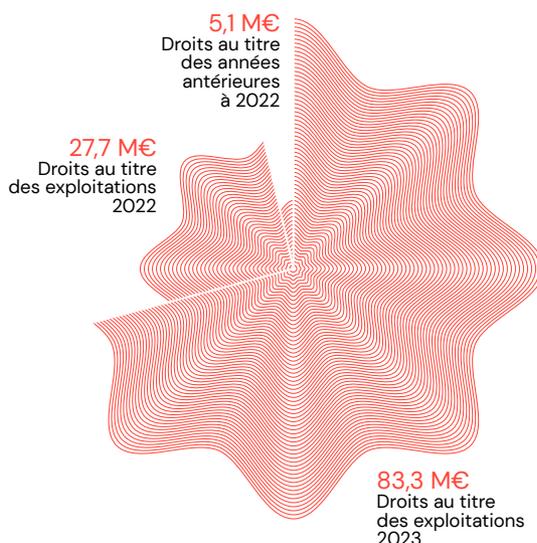
En milliers d'euros



En 2023, la Scam n'a refusé aucune autorisation d'exploitation des œuvres de son répertoire.

## 116,1 M€ de perception de droits

La Scam a collecté 116,1 M€ de droits d'auteur en 2023. Cette baisse de 3,3 %, liée à la variation de perceptions exceptionnelles, est quelque peu atténuée par un nouveau record des perceptions récurrentes à 112,84 M€, en hausse de 0,6 %. Les exploitations 2023 constituent 72 % des perceptions de l'année, et celles de 2022 représentent 24 %.



## 109,87 M€ de répartition de droits

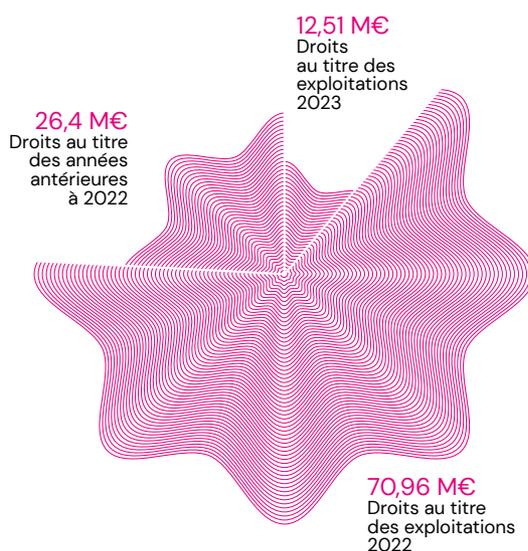
En 2023, les sommes réparties aux auteurs et autrices atteignent 109,87 M€, en baisse de 2,9 % par rapport à 2022.

Les répartitions de l'année 2023 se composent pour 11,38 % de droits relatifs aux exploitations de l'année de référence du rapport d'activité. Il s'agit principalement des droits de diffusion du premier trimestre 2023 des chaînes historiques françaises et belges. Ces répartitions progressent de 1,4 % par rapport à 2022.

Les exploitations au titre de l'année précédente représentent 64,59 % du total des droits répartis. Ils incluent notamment les trois derniers trimestres 2022 des chaînes historiques, les diffusions 2022 des chaînes de la TNT, du câble, des satellites, de l'ADSL et des radios françaises ainsi que la copie privée audiovisuelle et radiophonique 2022.

Ces droits progressent de 6,15 % par rapport à 2022, principalement en raison de la hausse du niveau des répartitions pour les diffusions 2022 sur les chaînes historiques. La progression des répartitions aux vidéastes de YouTube ainsi que les premières répartitions de Facebook et Instagram participent également à cette hausse.

Les années antérieures et antépénultième représentent 24,03 % des droits répartis et concernent le versement des soldes des chaînes historiques, de la TNT, du câble, des satellites, de l'ADSL et des radios françaises.



La Scam a également poursuivi son action de libération de soldes anciens. Après avoir réparti 24,1 M€ de soldes anciens entre 2019 et 2022, le travail entrepris par la Scam touche à sa fin. Le montant 2023 répartis (5 M€) est ainsi inférieur de près de 60 % à celui de 2022 (11,75 M€). Ceci explique la baisse du montant global des droits répartis entre 2022 et 2023, qui, sans cela, auraient progressé de plus de 3 %.

# Ventilation des perceptions par origine de droits

Avec près de 53 M€ collectés, les droits versés par les chaînes de télévision diminuent de 4% en raison notamment d'une contraction des recettes publicitaires pour l'ensemble des éditeurs privés ou publics.

La radio se place à un niveau satisfaisant qui résulte à la fois de l'amélioration des ressources de Radio France et de la hausse des collectes provenant de la diffusion dans les lieux publics.

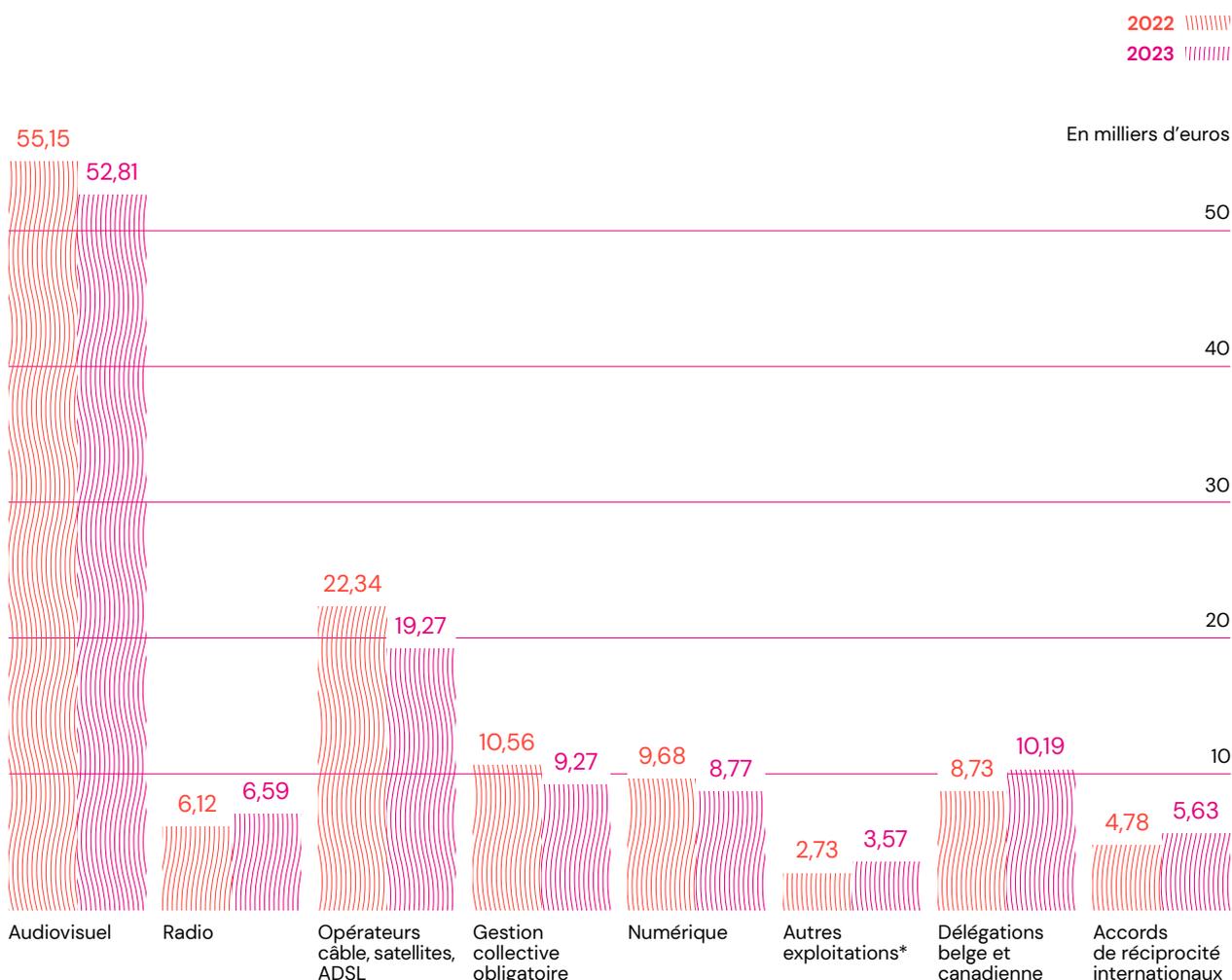
Les droits versés par les distributeurs retrouvent leur montant habituel, alors que l'exercice 2022 avait connu de nombreux règlements exceptionnels pour des exploitations passées.

Les perceptions relatives à la gestion collective obligatoire reculent principalement

du fait de la baisse importante de la rémunération pour copie privée, partiellement compensée par des reversements de rattrapage sur le prêt public et la reprographie.

Les droits numériques ont connu en 2022 un bond notable compte tenu de régularisations de droits sur d'anciennes années, tandis que la quasi-totalité des encaissements de 2023 concerne l'activité récurrente des contrats. La Scam observe une hausse des droits issus de la SVOD et des plateformes de partage de vidéos.

Les collectes des délégations belge et canadienne atteignent un niveau record grâce à la conclusion de nouveaux contrats avec les opérateurs outre-Quévrain. Les droits étrangers de la Scam progressent principalement du fait du dynamisme de ses partenaires européens œuvrant à la généralisation d'un droit à rémunération pour les auteurs et les autrices de l'audiovisuel.



\*essentiellement des droits liés aux accords journalistes, au protocole INA, à l'édition CD/DVD et aux lectures publiques

# Ventilation des répartitions par type de droits

— **75,7% des droits versés aux auteurices concernent les exploitations audiovisuelles**, soit 83,22 M€ (-8,4% par rapport à 2022).

Le facteur principal de cette baisse des droits audiovisuels en 2023 est la libération en 2022 d'un niveau record de soldes anciens et notamment ceux des chaînes historiques et des chaînes du câble, des satellites, de l'ADSL et de la TNT pour plusieurs années d'exploitation.

— **8% des droits répartis concernent les droits radiophoniques** (+12,7% par rapport à 2022). Cette hausse est due à l'augmentation des droits répartis de Radio France et des récepteurs publics.

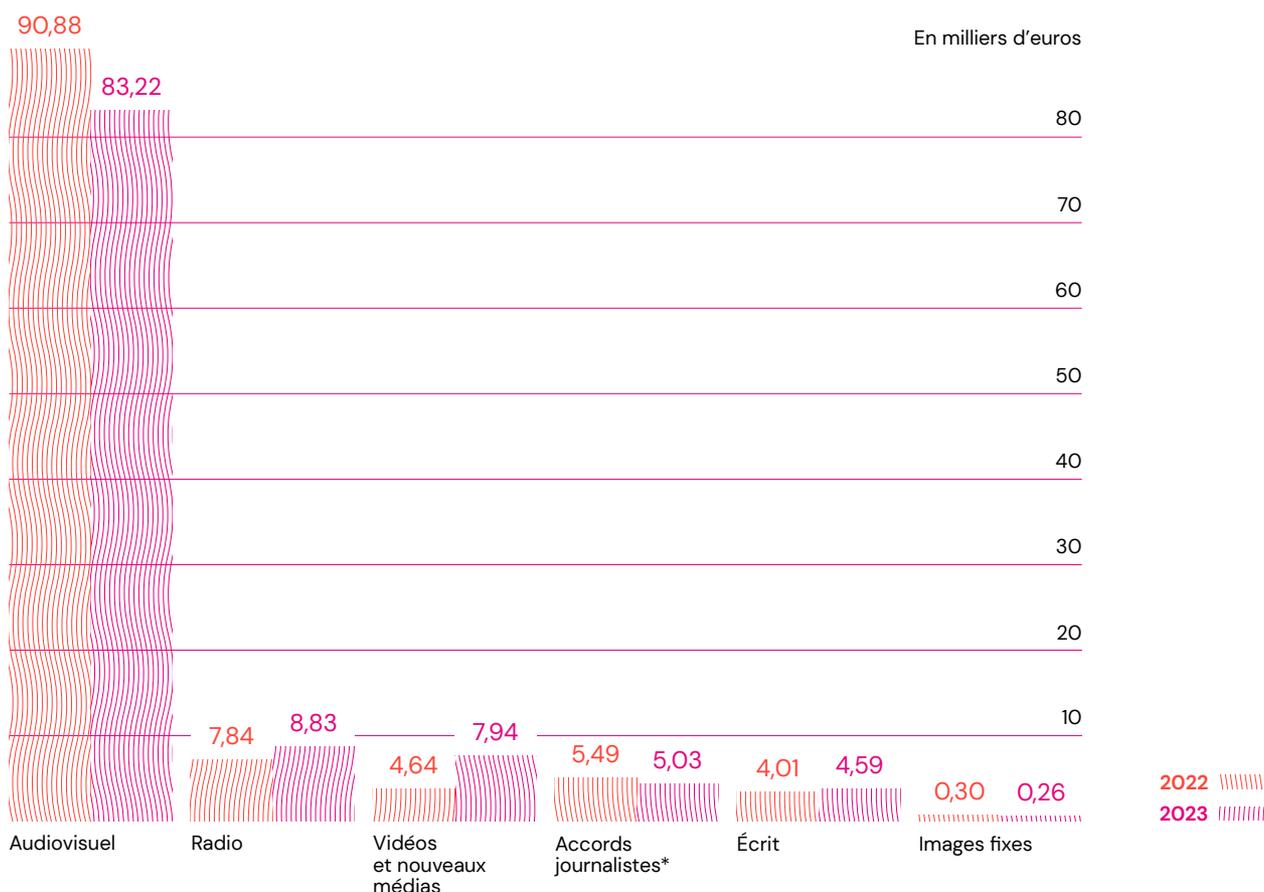
— **Les accords journalistes représentent 4,6% des droits répartis**. Ces répartitions sont en baisse de 8,4% par rapport à l'année précédente. Cette baisse résulte de la mise en répartition, en 2022, des soldes de différents accords journalistes sur la période 2007-2018.

— **Les exploitations sur les nouveaux médias (plateformes, services web) atteignent 7,2% du total des droits répartis (+71%)**.

Cette progression résulte des premières répartitions des droits du contrat Meta pour l'utilisation des œuvres de la Scam sur Facebook et Instagram.

— **4,2% des droits répartis relèvent du répertoire de l'écrit**, en hausse de 14,6% par rapport à 2022. Cette hausse trouve son origine dans la réalisation de soldes anciens en 2023.

— **Les images fixes représentent 0,24% des droits répartis en 2023**, le recul de 12,8% des droits répartis est principalement lié à la baisse des droits de copie privée.



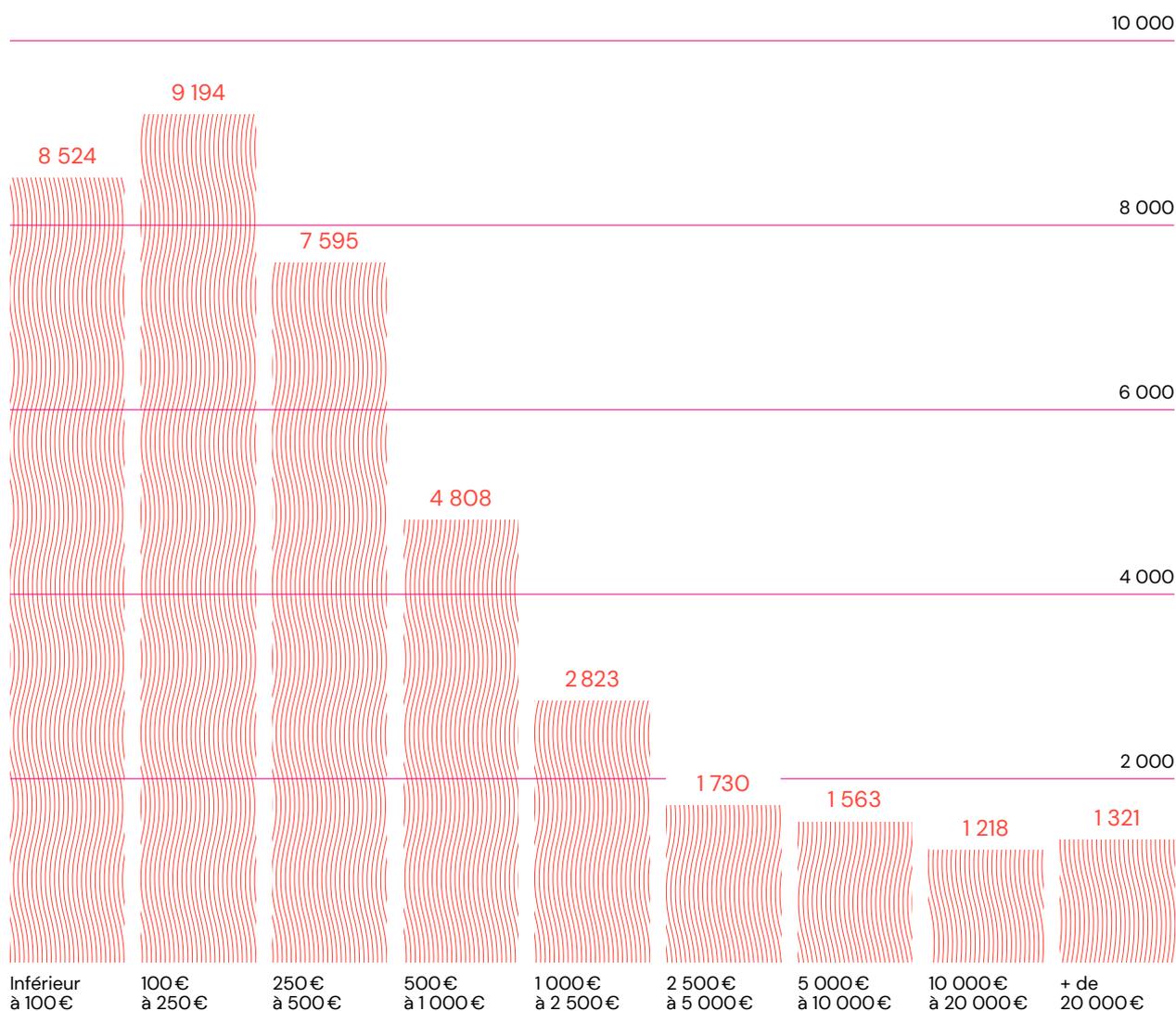
\* Il s'agit ici des seuls droits des journalistes salariés bénéficiant d'accords spécifiques pour la réexploitation de leurs œuvres

# 38 776 ayants droit ont perçu des droits en 2023

Le nombre d'ayants droit ayant perçu des droits d'auteur en 2023 est en baisse (-4,9%), conséquence des nombreux soldes de droits anciens répartis l'an dernier et qui avaient bénéficié

à de très nombreux ayants droit, dont certains ne sont plus actifs depuis plusieurs années.

Les soldes très importants libérés l'an dernier avaient permis à beaucoup d'ayants droit de voir leurs droits progresser et ainsi de se situer dans une tranche de rémunération supérieure. 2023 est un retour à la normale pour les ayants droit se situant dans les tranches comprises entre 500€ et 5 000€. Le nombre de celles et ceux ayant perçu moins de 500€ progresse.



## Ventilation des membres par répertoire et type de droits perçus

Indépendamment du collège attribué lors de l'adhésion, 18 % des membres de la Scam reçoivent des droits de différentes natures témoignant ainsi du caractère pluridisciplinaire des auteurs et autrices.

	Nature des droits				
	Audiovisuel	Radio	Écrit	Images fixes	Accords journalistes ou presse écrite*
<b>Collège</b>					
Audiovisuel	16 610	361	5 671	409	6 297
Radio	466	2 163	1 840	120	2 424
Écrit	272	182	3 975	510	3 683
Images fixes	67	5	133	430	27

\*essentiellement des droits liés aux accords journalistes (France Télévisions, Radio France, INA...)



**Sibylle Grimbart (éditions Anne-Carrière)**  
Prix Joseph-Kessel 2023 pour *Le Dernier des siens*

Le bilan comptable de l'année 2023 se caractérise par une légère baisse de la trésorerie (-5%) liée à une diminution des sommes restant à payer aux auteurs et autrices (-2%), à la poursuite de nos investissements informatiques et à notre politique immobilière actuelle.

La Scam a lancé au cours de l'année 2023 un chantier de rénovation de son bâtiment au 5, avenue Vélasquez afin d'offrir des espaces et des services supplémentaires à ses membres. Ce chantier prendra fin en septembre 2024. À terme, la Scam occupera deux emprises immobilières : son siège avenue Vélasquez et les locaux acquis en 2022 par l'intermédiaire d'une SCI destinés aux membres du personnel.

Le compte de résultat fait apparaître un excédent de retenue statutaire de 43 K€ qui est le résultat d'un bon équilibre entre les produits et les charges de l'année 2023.

Les produits d'exploitation sont stables, hors l'utilisation d'irrépartissables en 2022 pour compenser partiellement la moins-value latente.

À l'exception des seules dépenses exceptionnelles liées aux projets immobiliers (coûts de démarrage des travaux au 5, avenue Vélasquez et loyers versés à la SCI 5 Velasquez pour les locaux situés au 99, boulevard Malesherbes) et de la reprise en charge des irrépartissables utilisés en 2022, les charges d'exploitation sont elles aussi stables.

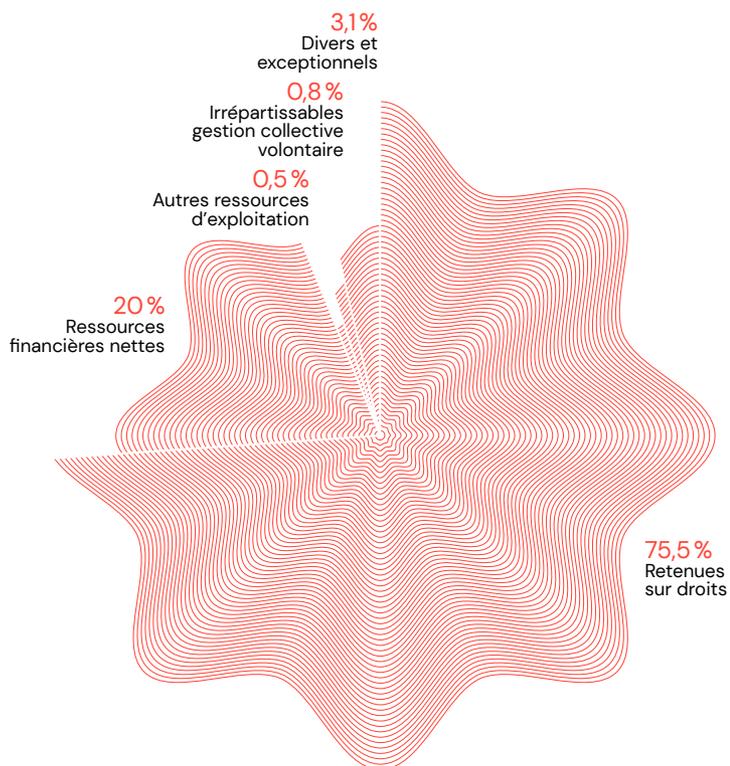
Le résultat financier progresse principalement grâce à la reprise partielle de la provision pour moins-value latente de 2022 rendue possible par un retournement spectaculaire des marchés financiers sur les derniers mois de 2023.

À noter également le versement pour la première fois de produits financiers par la SCI 5 Velasquez dans le cadre du remboursement du prêt accordé par la Scam pour l'acquisition des locaux au 99, boulevard Malesherbes.

Les comptes de l'année 2023 se soldent par un excédent de gestion de 42 791,57 €. Cet excédent de gestion sera affecté selon les modalités validées par le conseil d'administration.

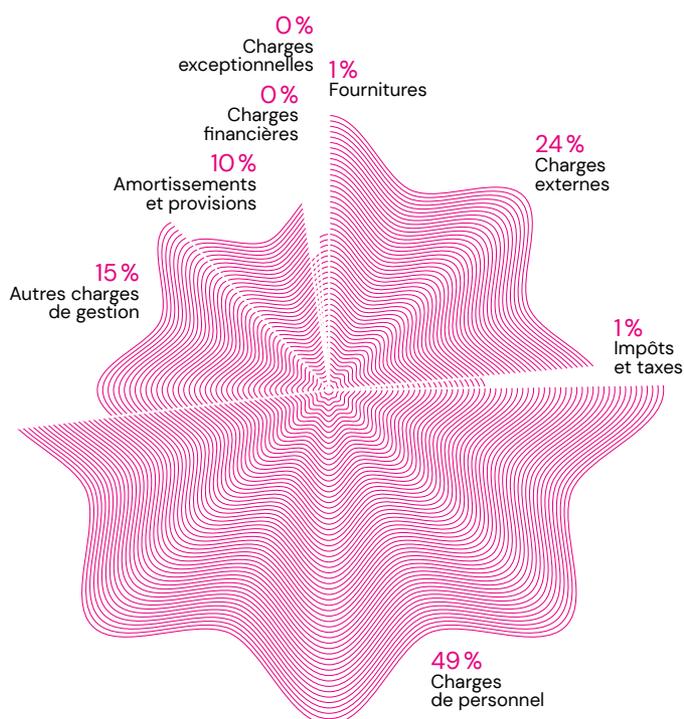
## Les produits : 21 924 675 €

(cf. analyse des produits de l'exercice – Annexes page 58)



## Les charges : 21 881 883 €

(cf. analyse des charges de l'exercice – Annexes page 58)



# Le bilan au 31 décembre 2023

En euros

Actif	Brut	Amortissements Provisions	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
<b>Actif immobilisé</b>	<b>63 750 868</b>	<b>21 285 228</b>	<b>42 465 641</b>	<b>40 065 392</b>
Immobilisations incorporelles	27 011 108	13 754 555	13 256 553	11 220 572
Immobilisations corporelles	15 235 329	7 377 423	7 857 907	7 316 213
Immobilisations financières	21 504 431	153 250	21 351 181	21 528 607
<b>Actif circulant</b>	<b>127 922 368</b>	<b>371 132</b>	<b>127 551 236</b>	<b>133 827 308</b>
Créances	1 457 942	267 657	1 190 285	383 640
Valeur mobilière de placement	107 529 247	103 475	107 529 247	113 933 460
Disponibilités	18 935 180		18 935 180	19 510 208
<b>Compte de régularisation</b>	<b>418 636</b>	<b>0</b>	<b>418 636</b>	<b>308 532</b>
Charges constatées d'avance	418 636	0	418 636	308 532
<b>Total actif</b>	<b>192 091 872</b>	<b>21 656 359</b>	<b>170 435 513</b>	<b>174 201 232</b>

Passif	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
<b>Capitaux propres</b>	<b>420 018</b>	<b>403 277</b>
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>814 534</b>	<b>855 813</b>
<b>Dettes</b>	<b>169 158 169</b>	<b>172 843 889</b>
Auteurs créditeurs	6 617 831	7 103 027
Auteurs non membres	6 793 351	6 956 590
Auteurs règlements en attente	2 264 672	2 176 155
Créditeurs divers	8 114 634	8 749 587
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	632 398	937 658
Dettes fournisseurs immobilisations	459 908	645 581
Droits à répartir aux auteurs	128 205 346	129 837 594
Droits à répartir à des OGC	1 754 588	2 115 515
État, impôts & taxes	228 778	362 899
Intérêts courus	12 335	11 814
Irrépartissables gestion collective volontaire	2 731 728	1 979 357
Irrépartissables gestion collective obligatoire	229 290	453 846
Organismes sociaux	10 257 250	10 744 839
Personnel	856 062	769 429
<b>Excédent de retenue statutaire</b>	<b>42 792</b>	<b>98 253</b>
<b>Total passif</b>	<b>170 435 513</b>	<b>174 201 232</b>

# Le compte de gestion

En euros

	2023	2022
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>17 519 308</b>	<b>18 451 386</b>
Retenue statutaire sur les répartitions	13 551 713	13 991 969
Retenue statutaire sur les perceptions	3 009 699	2 700 082
Production immobilisée	381 058	296 389
Autres produits	576 838	1 462 946
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>21 794 301</b>	<b>18 902 722</b>
Fournitures	148 463	174 931
Charges externes	5 178 689	4 184 914
Impôts, taxes	251 443	137 585
Charges de personnel	10 786 062	10 354 949
Autres charges de gestion	3 196 159	2 104 564
Amortissements et provisions	2 233 486	1 945 779
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 4 274 993</b>	<b>- 451 336</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>4 337 784</b>	<b>917 348</b>
Produits financiers	4 379 932	2 798 092
Charges financières	42 148	1 880 744
<b>Résultat courant</b>	<b>62 791</b>	<b>466 012</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>- 19 999</b>	<b>- 367 759</b>
Produits exceptionnels	25 434	137 928
Charges exceptionnelles	45 433	505 688
<b>Excédent de retenue statutaire</b>	<b>42 792</b>	<b>98 253</b>

# Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions

En complément du ratio des prélèvements sur droits déterminé selon le décret du 18 novembre 1998 sur la base des perceptions de l'exercice, la Scam analyse également ce ratio sur les perceptions de l'exercice N-1 qui sont les composantes principales des retenues statutaires sur perception et répartition de l'année N.

Pour l'année 2023, si on n'assimile pas les produits financiers utilisés pour le financement de la gestion courante à des prélèvements sur droits, ce calcul fait apparaître un taux de 13,79%, en diminution par rapport à l'année précédente (-1,52 point). Cette variation s'explique par des perceptions 2022 en hausse de 11 M€ par rapport à 2021.

Les taux de prélèvement sur répartition de droits demeurent inchangés, individuellement et par typologie de droits.

Si on assimile les produits financiers utilisés pour le financement de la gestion courante comme des prélèvements de droits, ce ratio passerait théoriquement à 17,44% en 2023, soit une stabilité par rapport à l'année précédente (-0,44 point). Cette stabilité s'explique par la hausse des perceptions 2022 de +11 M€ par rapport à 2021 et par la progression des produits financiers liée principalement à la reprise partielle d'une provision pour moins-values latentes pour +1,3 M€.

	2023	2022
Ratio selon la méthode décret 18 novembre 1998	14,27 %	13,90 %
Ratio selon la méthode Scam	13,79 %	15,32 %

# La gestion de la trésorerie

Le montant global de la trésorerie, inscrit dans les comptes de la société, a essentiellement pour contrepartie le règlement à venir des droits d'auteur en attente de répartition, les sommes non encore payées aux auteurs et autrices ou à d'autres OGC, les dépenses d'action culturelle à venir, les soldes des cotisations sociales sur les droits.

Au 31 décembre 2023, le bilan fait apparaître à son actif une trésorerie disponible de 126 M€, en baisse de 7 M€ par rapport à l'année précédente. Ce montant est en compensation de dettes inscrites au passif et doit notamment permettre de faire face à l'ensemble des droits des auteurs et autrices restant à répartir et à payer, soit :

— **128,2 M€ de droits en attente de répartition**, en baisse de 1,6 M€ (-1,3%) par rapport à 2022. Ce sont les sommes reçues des diffuseurs ou d'autres OGC dont la répartition n'est pas encore intervenue.

- \* 88 M€ correspondent aux années d'exploitation N, N-1 qui entrent dans le calendrier normal de répartition en fonction de la nature de l'exploitation. Ce montant est en diminution (-5%) par rapport à 2022.
- \* 36,8 M€ correspondent à des années d'exploitation plus anciennes dont la mise en répartition se fait au fur et à mesure du travail d'analyse et en fonction de la nature des exploitations et de l'ancienneté. Ce montant est en hausse de 8,1%.

— **6,6 M€ de comptes de membres créditeurs** Il s'agit d'autrices et d'auteurs pour lesquels le paiement n'a pas été fait pour les causes principales suivantes :

- \* autrices et auteurs sans coordonnées postale et bancaire à jour,
- \* autrices et auteurs décédés pour lesquels la succession n'est pas encore finalisée,
- \* autrices et auteurs étrangers n'ayant pas fourni les documents fiscaux obligatoires.

Des actions sont menées régulièrement pour faire baisser ce solde.

— **6,8 M€ de comptes de personnes non membres**

Il s'agit d'auteurs ou co-auteurs pour lesquels une répartition des droits a été faite mais qui n'ont pas encore adhéré à la Scam. Il s'agit principalement de journalistes permanents des diffuseurs avec lesquels la Scam a des accords spécifiques. Des relances sont faites régulièrement par notre pôle relations autrices.

— **2,3 M€ de droits en attente de règlements**

Il s'agit des autrices et auteurs :

- \* dont les déclarations sont absentes ou incomplètes,
- \* dont la quote-part auteur n'est pas validée,
- \* dont les droits sont bloqués pour d'autres problèmes juridiques.

Des actions sont menées régulièrement par notre département juridique pour débloquent les situations.

Le placement de ces sommes génère, le temps de leur affectation, des produits financiers affectés à la gestion courante de la Scam, permettant ainsi de limiter le niveau des retenues statutaires sur les droits des auteurs et des autrices.

La remontée rapide et inédite des taux des marchés financiers au cours de l'année 2023 a permis au portefeuille de placements de la Scam d'annuler la quasi-totalité des moins-values latentes constatées à la fin 2022 sur des fonds obligataires. Un allègement important de ces fonds obligataires est en cours sur 2024 pour profiter des propositions actuelles des banques sur des placements plus sécurisés. Elles ne les proposaient plus depuis plusieurs années à cause des taux négatifs.

L'encours moyen de la trésorerie placée a été de l'ordre de 119 M€ et le rendement global du portefeuille pour 2023 ressort à +3,83%.

## La gestion des « irrépartissables »

Conformément à l'article L. 323-6 du Code de la propriété intellectuelle, l'assemblée générale statue sur la politique générale des sommes qui n'ont pu être réparties :

— les sommes prescrites provenant des droits apportés en gestion volontaire qui n'ont pu être répartis, conformément au Code de la propriété intellectuelle ;  
 — les sommes perçues en application des articles L. 122-10, L. 132-20-1, L. 133-2, L. 134-3 et L. 311-1 du Code de la propriété intellectuelle, issues de la gestion collective obligatoire (copie privée, droits de reprographie, droits de prêt public, livres indisponibles, droit pour retransmission par câble simultanée et intégrale, sans changement) qui n'ont pu être réparties au terme du délai légal.

Dans les deux cas, il s'agit de sommes n'ayant pu être versées aux auteurs et autrices par manque d'information soit pour identifier les œuvres concernées par les versements de droits, soit pour identifier les auteurs et autrices ayant perçu des droits.

L'affectation des sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire est décidée par le conseil d'administration. Elles sont actuellement affectées au compte de gestion et utilisées pour faire face à des dépenses exceptionnelles,

au financement d'organismes professionnels tels que des guildes ou des syndicats, ou à la constitution de provisions pour risques juridiques ou financiers. Dans tous les cas, chaque utilisation des sommes irrépartissables est dûment motivée auprès du conseil d'administration et validée par ce dernier.

Les sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire doivent par disposition légale être en totalité affectées à des actions d'aide à la création, au développement de l'éducation artistique et culturelle et à des actions de formation des artistes.

Concernant les sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire, les mouvements de l'année 2023 ont été :

— utilisation de 181 500€ dans le cadre du soutien à des structures professionnelles dont la Garrd et La Boucle documentaire,  
 — annulation d'une partie de l'utilisation de 2022, pour couvrir une moins-value latente sur des placements financiers, après la forte réduction de la moins-value restante en 2023 (933 871€).

Concernant les sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire, les mouvements de l'année 2023 ont été :

— l'utilisation de 174 556€ au titre des dépenses d'action culturelle belge ;  
 — l'utilisation de 50 000€ au titre des dépenses d'action culturelle pour compléter le financement courant de l'année.

En euros

	Sommes irrépartissables issues de la gestion collective volontaire	Sommes irrépartissables issues de la gestion collective obligatoire
<b>Solde au 01/01/2023</b>	<b>1 979 357</b>	<b>453 846</b>
Transferts de sommes répartissables aux sommes non répartissables		
Utilisations pour des actions culturelles		224 556
Utilisations conformes à la politique générale	- 752 371	
Transferts de sommes non répartissables aux sommes répartissables		
<b>Solde au 31/12/2023</b>	<b>2 731 728</b>	<b>229 290</b>

## La commission de contrôle des organismes de gestion des droits d'auteur et des droits voisins

Comme l'ensemble des organismes de gestion collective, la Scam est soumise, depuis 2001, aux vérifications de la commission de contrôle des organismes de gestion collective.

En 2023, son contrôle a porté sur les flux financiers (période 2019-2022). La commission de contrôle publiera ses résultats dans son rapport annuel, qui sera rendu public en septembre 2024.

## Les travaux de rénovation du 5, avenue Vélasquez

Depuis juillet 2023, la Scam a lancé un chantier de restructuration du bâtiment 5, avenue Vélasquez afin de proposer de nouveaux espaces et services aux auteurices. Dès septembre 2024, un studio audiovisuel et un studio son seront mis gracieusement à la disposition de ses membres pour tourner et enregistrer leurs vidéos et podcasts. De nouveaux espaces collaboratifs voient le jour : un Espace Agnès Varda entièrement rénové avec une capacité d'accueil augmentée, un club des auteurices, un salon de visionnage ainsi que des espaces de convivialité pour se restaurer, travailler et échanger.



**Patrick Chamoiseau**  
Prix Marguerite-Yourcenar 2023

# 6 — encourager la création, valoriser les talents

En 2023, la Scam a consacré  
2 776 715 € à ses actions  
culturelles, en stabilité  
par rapport à 2022 (- 0,2%).

## Les comptes de l'action culturelle

pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 — sommes affectées collectivement au cours de l'exercice — L 321 -9 du CPI

En milliers d'euros

<b>Prélèvements sur perceptions</b>	<b>2 471</b>
Audiovisuel et sonore	1 212
Littéraire	668
Images fixes	52
Droits presse	539
<b>À déduire copie privée Scelf</b>	<b>- 4</b>
<b>Affectation résultat 2022</b>	<b>59</b>
<b>Irrépartissables supérieurs à 10 ans</b>	<b>50</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>38</b>
<b>Produits d'action culturelle</b>	<b>2 615</b>
<hr/>	
<b>Aide à la création</b>	
Bourses d'aide à la création	838
<b>Promotion et diffusion des œuvres</b>	
Activités Scam	280
Partenariats	789
Prix & Étoiles	540
Action culturelle en Belgique	126
Action culturelle au Canada	13
<b>Éducation artistique et culturelle</b>	<b>10</b>
<b>Aide à la formation</b>	
Soutien à la formation des auteurices	180
<b>Charges d'action culturelle</b>	<b>2 777</b>
<hr/>	
<b>Déficit de la période</b>	<b>-162</b>

## Les bourses *Brouillon d'un rêve*

Vaisseau amiral de l'action culturelle de la Scam, les bourses *Brouillon d'un rêve* étaient dotées de 837 861€ en 2023 (indemnités des jurés comprises).

Les bourses pour le documentaire audiovisuel, particulièrement prisées, ont nécessité quelques ajustements. En effet, à peine mis en ligne, le formulaire a été pris d'assaut dès minuit et le quota de 150 inscriptions a été atteint en quelques minutes, suscitant de nombreux mécontentements. La Scam a donc décidé d'expérimenter (sur six sessions entre 2023 et 2024) les inscriptions sans *numerus clausus* pour mieux cerner la réalité des volumes et les profils des demandes. Plusieurs jurys ont été mis en place pour assurer la lecture de la totalité des projets. Un bilan sera fait en 2024.

La bourse Premier Rêve, en partenariat avec LCP, a soufflé sa deuxième bougie. Parmi les projets de premiers films *Brouillon d'un rêve*, le diffuseur partenaire choisit un projet sur lequel il investit 25 000 euros en qualité de coproducteur et de primo-diffuseur.

	Projets inscrits	Projets éligibles	Projets aidés
Documentaire TV	1 124	1043	135
Tutorat	–	–	6
IDFAcademy	44	37	5
Bonus Scam Vélasquez	11	11	3
Écritures et formes émergentes	76	70	8
Impact	53	50	10
Journalisme	99	96	8
Littéraire	110	74	7
Photographie et dessin	127	121	6
Radio & Podcast	202	179	11
Gulliver	172	172	7
Bourse Premier Rêve LCP	21	21	1
<b>Total</b>	<b>2039</b>	<b>1874</b>	<b>207</b>

## Les Étoiles du documentaire et leur festival Vrai de Vrai

Pour sa 18<sup>e</sup> édition, le jury composé de Cathie Dambel, Madeleine Leroyer, Tülin Özdemir et Cédric Tourbe, et présidé par Philippe Baron, a consacré trente Étoiles. Le jury a également décerné le Prix du Documentaire et le Prix du Reportage de l'année.

Malgré un léger repli, ARTE et France Télévisions demeurent les diffuseurs les plus primés aux Étoiles, et la RTBF maintient son rang. En revanche, la création régionale perd des couleurs tant sur les antennes de France 3 Régions que sur les chaînes locales du câble (4 Étoiles contre 9 l'an dernier). Enfin, les exploitations DVD disparaissent du palmarès au profit des diffusions délinéarisées (7 Étoiles contre 3 en 2022). Google VOD, Orange, UniversCiné entrent dans le palmarès avec des films ayant souvent fait préalablement l'objet d'une exploitation en salles.

Rebaptisé « Vrai de Vrai », le festival s'est installé dans son nouvel écrin, le mk2 Bibliothèque, en décembre 2023. Les partenaires, Télérama et Tënk, ont diffusé une sélection de films avant et après le festival et, pour la troisième année, mk2 Curiosity a proposé l'accès gratuit au palmarès, remportant un vif succès en ligne avec 15 636 visionnages.

Tout au long du premier semestre 2024, avec le soutien de la Cinémathèque du documentaire, le festival se poursuit à Rennes, Strasbourg, Nantes, Marseille, Albertville et, pour la première fois, Lyon.

## Les prix

Plusieurs jurys ont attribué 25 prix à des auteurs et autrices reconnues ou à de nouveaux talents. Le Prix Jean-Marie-Drot, qui distingue une personnalité ayant œuvré pour le partage culturel et la valorisation de la création, a été décerné à Mariya Gabriel. Députée européenne jusqu'en mai 2023, Mariya Gabriel a présenté un plan en 2017 pour lutter contre les infox. De 2017 à 2019, elle a joué un rôle capital dans l'adoption de la directive sur le droit d'auteur visant notamment à responsabiliser les plateformes face aux contenus protégés par le droit d'auteur.

## L'Espace Agnès Varda

En raison des travaux effectués à la Scam, l'Espace Agnès Varda situé au 5, avenue Vélasquez a fermé ses portes le 22 juin. Un espace de travail temporaire pour les auteures a été installé au 99, boulevard Maiesherbes (sur réservation de 13 h 30 à 18 h et limité à quatre personnes).

Ces deux lieux ont enregistré 1019 entrées. De nombreux auteurs et autrices les fréquentent pour développer leurs projets, organiser des réunions et bénéficier des espaces gratuits.

Les permanences collectives *Brouillon d'un rêve* remportent toujours un vif succès. Les permanences fiscales téléphoniques continuent à apporter des réponses individuelles aux auteures.

Par ailleurs, une douzaine d'ateliers pratiques et rencontres a été organisée à la Scam ou en mode hybride.

Pendant les travaux, la Scam maintient ses services aux auteures, notamment grâce à un partenariat avec la Cinémathèque Robert-Lynen via la mairie de Paris. Ainsi, 95 rencontres et projections ont pu être organisées en 2023.

## ... Et demain

Anticipant la baisse annoncée des ressources de copie privée dont 25 % nourrissent le budget culturel, le conseil d'administration a souhaité redéfinir les objectifs de son action culturelle. Ainsi, le projet de budget 2024 soumis à l'assemblée générale sanctuarise les aides directes aux auteures à travers le dispositif *Brouillon d'un rêve*. Dans le millefeuille des prix, le budget acte la suppression de cinq d'entre eux. L'essentiel des économies portera sur les partenariats avec les festivals dont plusieurs devront être réduits, voire supprimés. Les perspectives budgétaires 2025 n'étant guère plus réjouissantes, l'ensemble des partenaires sera informé de cette situation.

La totalité des aides figure en détail sur le site de la Scam, [www.scam.fr](http://www.scam.fr), et dans la base de données des aides culturelles versées par les organismes de gestion collective, [www.aidescreation.org](http://www.aidescreation.org)

L'ensemble du palmarès des prix et des Étoiles est à retrouver sur le site de la Scam, [www.scam.fr](http://www.scam.fr)



**Jean-Pierre Thorn**  
Prix Charles-Brabant 2023

# 7 – soutenir et accompagner ses pairs

Les questions sociales restent au cœur des préoccupations de la Scam.

— **Une veille et une information sur le régime social des auteurices :** plusieurs ateliers d'information sur le régime social des auteurs et autrices ainsi que sur les régimes obligatoires de retraite (Cnav, Ircec) ont été organisés.

La Scam a participé aux concertations menées par le ministère de la Culture dans le cadre du Plan artistes-auteurs afin d'améliorer et de simplifier l'accès aux droits sociaux des auteurices.

— **La formation professionnelle continue**

La Scam représente les auteurices de ses répertoires au sein du Fonds de formation professionnelle continue géré par l'Afdas depuis 2013.

Plusieurs ateliers ont été organisés afin d'informer les auteurices des différents dispositifs pour financer une formation et développer leurs compétences.

— **L'accompagnement social**

Une assistante sociale offre aux auteurices en difficulté une écoute, des conseils et la recherche de solutions personnelles ou professionnelles.

Elle informe des dispositifs de protection sociale, apporte une aide psychosociale et effectue un travail de liaison avec divers organismes. 127 autrices et auteurs ont été accompagnés en 2023.

Un fonds de solidarité finance l'attribution de soutiens financiers qui permet d'aider ponctuellement celles et ceux qui en font la demande, après approbation du bureau de la Scam.

— **La solidarité envers les auteurices seniors**

La contribution senior est attribuée aux auteurices membres ayant atteint l'âge de 65 ans, justifiant d'une durée d'adhésion d'au moins 20 ans et d'une assiette minimum de droits d'auteur versés par la Scam sur une période donnée.

— **L'accompagnement à la retraite**

La Scam poursuit ses efforts d'accompagnement des auteurices souhaitant améliorer leurs droits à la retraite ou faire liquider cette dernière.

Les auteurices n'ayant pas cotisé par le passé à la retraite sur leurs droits d'auteur peuvent régulariser des trimestres ou cotiser sur une assiette plus large, pour améliorer les droits à la retraite de base.

Cette année, la Scam a accompagné 74 auteurices dans la constitution de leur dossier.

Afin d'aider celles et ceux qui ont des ressources modestes à régulariser leurs droits à la retraite, le conseil d'administration a voté l'attribution d'une aide financière sous condition de ressources.

**D'un montant total de 3 177 421 € en 2023, les dépenses de l'action sociale et de solidarité ont bénéficié à 3 276 auteurices.**

Année de règlement	Contribution senior	Nombre d'allocataires
2021	2 774 218 €	2 863
2022	2 910 880 €	3 033
2023	3 091 011 €	3 236

Fonds de solidarité	Nombre d'allocataires
80 179 €	44
94 005 €	43
86 410 €	40





**Sorj Chalendon**  
Prix Christophe-de-Ponfily 2023

# 8 — la Scam par-delà les frontières

# Scam Belgique

par Frédéric Young,  
délégué général

## — 2023 en quelques chiffres

198 nouvelles adhésions d'auteurs et d'autrices résidant en Belgique et seulement 7 démissions. La Scam en Belgique compte 4 045 membres dont 42 % de femmes et 58 % d'hommes.

En 2023, les encaissements s'élèvent à 9 582 122 €, en augmentation de 7,22 % par rapport à 2022. 4 457 722 € ont été répartis aux membres résidant en Belgique (+ 7,42 % par rapport à 2022).

## — Les négociations

Un travail approfondi, en partenariat avec deAuteurs, a permis de conclure deux accords importants en fin d'année 2023: l'un avec la VRT (service public de radiotélévision flamand) et l'autre avec Telenet (distributeur).

D'autres négociations se poursuivent en 2023 avec notamment Proximus (distributeur), DPG-VTM (radiotélévision) ou Telenet/SBS (radiotélévision). Les conditions de collaboration des auteurs et autrices avec la RTBF font l'objet d'intenses activités.

## — Le comité belge

Le comité belge, présidé par Isabelle Rey, a continué tout au long de l'année son travail d'accompagnement de la délégation belge dont l'équipe a été rassemblée et réorganisée autour de Frédéric Young et Benjamin Scraeyen pour accentuer les liens avec les services en France. Il a activé de nombreux soutiens culturels et sociaux aux membres de tous les répertoires grâce aux budgets dont la responsabilité lui a été confiée.

## — Les événements professionnels et les actualités politiques

Le législateur belge a transposé en droit belge les directives 2019/789 (cablesat II) et 2019/790 (droits d'auteur) d'une manière qui tient compte des encouragements du Parlement européen et de l'Unesco d'améliorer la situation morale et matérielle des « artistes », après la crise sanitaire. Trois nouveaux droits à rémunération ont été ajoutés à la législation, malheureusement déjà contestés devant la Cour constitutionnelle belge par les Gafam et autres grands utilisateurs des œuvres.

Le gouvernement fédéral belge a profondément réformé la protection sociale des auteurs et autrices ainsi que le régime fiscal applicable à certaines rémunérations de droits d'auteur. Ce nouveau régime préserve certains acquis mais pose de réelles difficultés aux créateurs et créatrices quant aux commandes d'écriture de livres comme de programmes audiovisuels.

# Scam Canada

par Élisabeth Schlittler,  
déléguée générale

C'est dans un écosystème toujours plus fragile que tous les acteurs de l'audiovisuel québécois ont poursuivi leurs activités en 2023.

La survie de l'audiovisuel francophone dépend essentiellement du cadre réglementaire qui sera adopté par le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes quant à la contribution des plateformes en ligne dans la production audiovisuelle canadienne. Tout au long de l'année, nous l'avons rappelé au gouvernement canadien.

La Scam est membre de la coalition pour la diversité des expressions culturelles, des comités du droit d'auteur, de la radiodiffusion et de l'intelligence artificielle ainsi que du comité directeur de la chaire Unesco de l'université Laval. Elle a participé activement aux travaux menés pour assurer une plus grande protection des droits des auteurs et des autrices. Les chantiers législatifs du gouvernement canadien en matière de culture concernent la modernisation de la réglementation sur la radiodiffusion canadienne applicable aux entreprises en ligne et l'examen quinquennal de la révision de la loi sur le droit d'auteur. L'évolution soudaine de l'IA générative aura marqué 2023 et causé beaucoup d'inquiétude aux créateurs et créatrices québécoises qui s'interrogent sur leur apport au patrimoine national et à sa reconnaissance dans le futur.

Les négociations des renouvellements des contrats avec les radiodiffuseurs canadiens se sont déroulées dans un contexte de baisse de revenus de la diffusion conventionnelle, de la fermeture de plusieurs chaînes et d'une concurrence insoutenable des plateformes étrangères.

De nouveaux accords ont été signés avec TV5 Québec Canada et Unis. Une entente est aussi intervenue avec Radio-Canada et sa plateforme TOU.TV. Des contrats ont été signés avec les chaînes spécialisées ICI ARTV, Savoir média et MusiquePlus.

L'action culturelle a été reconduite en 2023.

Elle se compose des Bourses Scam et de deux partenariats — le Prix Scam remis au lauréat du Prix Nouveaux Regards des Rencontres internationales du documentaire de Montréal et le mentorat offert au lauréat de la bourse Adam-Pajot-Gendron du Carrousel international du film de Rimouski.

La perception et la répartition des droits n'ont pas connu de variation significative.

Pour terminer l'année, l'administration a été mobilisée par les changements apportés à la loi québécoise sur la protection des données personnelles qui ont nécessité des modifications juridiques et informatiques importantes pour se conformer à cette nouvelle loi.

Le comité des auteurs et autrices était présidé par Luc Dionne. Benoit Pilon, vice-président, et Marie-France Landry composaient le comité exécutif.



**Lauréats Prix Albert-Londres 2023 (de gauche à droite)**

Nicolas Legendre, 7<sup>e</sup> prix du livre

Hélène Lam Trong, 39<sup>e</sup> prix pour l'audiovisuel

Wilson Fache, 85<sup>e</sup> prix pour la presse écrite

# 9 – les instances décisionnaires

# Le conseil d'administration 2023 / 2025

## **Collège des œuvres audiovisuelles**

Nina Barbier, Aurélia Bloch, Pierre Carles (représentant Cinéma), Karine Dusfour, Stéphanie Elbaz, Pascal Goblot (représentant des écritures et formes émergentes), Valérie Julia (représentante des traducteurs), Patrick Jeudy, Rémi Lainé, Virginie Linhart, Camille Ménager, Alice Odier, Anja Unger

## **Collège des œuvres sonores ou radiophoniques**

Leila Djitli, Anne de Giafferri, Ovidie, Christian Rosset

## **Collège de l'écrit**

Ernestine Ngo Melha, Isabelle Jarry

## **Collège des images fixes**

Sandra Reinflet

## **Collège des journalistes**

Anne Poiret, Marie-Pierre Samitier, Nathalie Sapena

## **Représentante du comité belge**

Isabelle Rey

## Le comité de surveillance 2021/2023

René-Jean Bouyer (Président), Bernard Chenez,  
Janine Marc-Pezet, Julie Chansel et  
Christopher Jones

## Le comité belge 2023 / 2027

**Collège des œuvres audiovisuelles**  
Pauline Beugnies, Jasna Krajinovic,  
Jérôme le Maire, Isabelle Rey, Nina Toussaint

**Collège des œuvres orales ou sonores**  
Muriel Alliot

**Collège de l'écrit**  
Fabienne Blanchut, Myriam Leroy, Renaud Maes,  
Florence Richter, Isabelle Wéry

**Collège des œuvres d'art numérique**  
Laurence Rosier

## Le comité canadien 2023 / 2025

**Collège de la télévision**  
Luc Dionne (président), Alain Chartrand,  
Rafaële Germain, François Gingras,  
Marie-France Landry (comité exécutif), Patrick Lowe

**Collège du cinéma**  
Denys Arcand, Louis Bélanger, Benoit Pilon  
(vice-président), Johanne Prigent

**Collège de la scène**  
Marie Chouinard, Pierre-Michel Tremblay

## Le comité de direction

**Hervé Rony,**  
directeur général

Franck Laplanche,  
directeur général adjoint

Cristina Campodonico,  
directrice de la communication par intérim

Stéphane Cochet,  
directeur des droits audiovisuels

Pascale Fabre,  
directrice des ressources humaines

Olivier Imbert,  
directeur administratif et financier

Stéphane Joseph,  
directeur de l'action culturelle par intérim

Nicolas Mazars,  
directeur des affaires juridiques et institutionnelles

Didier Potier,  
directeur de la documentation générale  
et de la répartition

Nicolas Subrebost,  
directeur des systèmes d'information

## La commission des œuvres audiovisuelles

### **Administratrices et administrateurs membres de droit**

Nina Barbier\*, Aurélia Bloch\*, Pierre Carles,  
Karine Dusfour, Stéphanie Elbaz, Valérie Julia\*,  
Patrick Jeudy (vice-président), Rémi Lainé,  
Virginie Linhart (vice-présidente pour les Étoiles)\*,  
Camille Ménager (présidente), Alice Odiot\*,  
Anne Poiret\*, Isabelle Rey, Anja Unger

### **Membres extérieurs désignés**

Ludovic Bassal (observateur), Matthieu Chatellier,  
Zouhair Chebbale\*, Aymeric Colletta, Seb Coupy,  
Yvonne Debeaumarché\*, Amalia Escriva,  
Nadja Harek, Hélène Inayetian, Danielle Jaeggi,  
Baudouin Koenig, Thomas Lafarge,  
Philippe Lespinasse\*, Marie Maffre, Marie Mandy,  
Adrien Pinon, Laure Pradal, Jean-Michel Rodrigo,  
Françoise Romand, Caroline Swysen

## La commission des œuvres sonores ou radiophoniques

### **Administratrices et administrateurs membres de droit**

Leïla Djitli (présidente), Anne de Giafferri\*,  
Ovidie\*, Christian Rosset

### **Membres extérieurs désignés**

Mehdi Ahoudig, Judith Bordas,  
Amandine Casadamont, Antoine Chao,  
Andrea Cohen (vice-présidente),  
Souleymane Coulibaly, Marie Guérin,  
Thomas Guillaud-Bataille, Alexandre Plank,  
Marianne Rigaux (observatrice), Sophie Simonot

## La commission de l'écrit

### **Administratrices membres de droit**

Isabelle Jarry (présidente), Ernestine Ngo Melha

### **Membres extérieurs désignés**

Laura Alcoba, Virginie Bloch-Lainé,  
Simonetta Greggio, Ivan Jablonka (vice-président),  
Bertrand Leclair, Éloïse Lièvre, Pascal Ory,  
Hubert Prolongeau

## La commission des journalistes

### **Administratrices membres de droit**

Anne Poirret\*, Marie-Pierre Samitier,  
Nathalie Sapena (présidente)

### **Membres extérieurs désignés**

Patricio Arana, Jean-Pierre Canet, Didier Dahan,  
Christian Dauriac, Émilie Gillet (vice-présidente),  
Éric Lagneau, Cédric Lang-Roth, Thierry Ledoux,  
Jean-Michel Mazerolle, Laurence Neuer,  
Sophie Piard, Violaine Vermot-Gaud

## La commission des images fixes

### **Administratrice membre de droit**

Sandra Reinflet (présidente)

### **Membres extérieurs désignés**

Pierre Cornilleau, Jacques Graf, Justine Gury,  
Phouséra Ing - Séra (vice-président),  
Thierry Ledoux (observateur), Juliette Steren\*,  
Gérard Uféras, Steven Wassenaar  
et Michaël Zumstein\*

## La commission des écritures et formes émergentes

### **Administrateur membre de droit**

Pascal Goblot (président)

### **Membres extérieurs désignés**

Ludovic Bassal, Clothilde Chamussy\*,  
Jean-Marc Chapoulie, Aymeric Colletta  
(observateur), Véronique Godé, Benjamin Hoguet,  
Randa Maroufi\*, Xavier Marquis, Ina Mihalache  
(*Solange te parle*), Virgile Novarina, Marianne Rigaux  
(vice-présidente), Gwenola Wagon\*

\* nouveau membre



# 10 — les annexes

# Rapports du commissaire aux comptes

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société civile à capitale variable Société Civile des Auteurs Multimédias

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société civile à capitale variable Société Civile des Auteurs Multimédias relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société civile à capitale variable à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société civile à capitale variable à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société civile à capitale variable ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société civile à capitale variable.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ★ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ★ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ★ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ★ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société civile à capitale variable à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ★ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 avril 2024

**Le commissaire aux comptes**  
**Deloitte & Associés**  
**Benjamin Haddad**

# Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation  
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'organe délibérant,

En notre qualité de commissaire aux comptes  
de votre société civile à capitale variable,  
nous vous présentons notre rapport sur  
les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur  
la base des informations qui nous ont été données,  
les caractéristiques et les modalités essentielles  
des conventions dont nous avons été avisé  
ou que nous aurions découvertes à l'occasion  
de notre mission, sans avoir à nous prononcer  
sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher  
l'existence d'autres conventions. Il vous appartient,  
selon les termes de l'article R.612-6 du code  
de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait  
à la conclusion de ces conventions en vue de  
leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que  
nous avons estimé nécessaires au regard  
de la doctrine professionnelle de la Compagnie  
nationale des commissaires aux comptes relative  
à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance  
des informations qui nous ont été données avec  
les documents de base dont elles sont issues.

## Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

En application de l'article R.612-7 du code de  
commerce, nous avons été avisés des conventions  
suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du code  
de commerce, qui ont été passées au cours  
de l'exercice écoulé.

### Convention d'avance en compte courant

Votre société a accordé une avance en compte  
courant à la SCI 5 Velasquez dans le cadre  
de l'acquisition des locaux du 99, boulevard  
Malesherbes Paris 08.

Cette avance s'élève à 18 570 000 €  
au 31 décembre 2023 et est rémunéré au taux  
de 1,70 % l'an.

Paris-La Défense, le 22 avril 2024

**Le commissaire aux comptes**  
**Deloitte & Associés**  
**Benjamin HAddad**

# Attestation du commissaire aux comptes relatives aux informations sur l'Action Culturelle

insérées dans le rapport d'activité en application  
de l'Article R.321-14 du Code de la propriété intellectuelle  
Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Civile des Auteurs Multimédia « SCAM » (« la Société ») et en application des dispositions de l'Article R.321-14 du Code de la propriété intellectuelle, nous avons établi la présente attestation sur les informations insérées dans le rapport d'activité au titre de l'Action Culturelle et figurant dans le document ci-joint.

Ce document, initialisé aux seules fins d'identification, fait ressortir les comptes de l'Action Culturelle ainsi que le détail des sommes réparties pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Directeur Général de la Société à partir des livres comptables ayant servi à la préparation des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur les informations insérées dans le rapport d'activité au titre de l'Action Culturelle et figurant dans le document ci-joint. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, à :

- ★ prendre connaissance des procédures mises en place par la Société pour produire les informations figurant dans le document joint;
- ★ effectuer les rapprochements nécessaires entre ces informations et la comptabilité et la comptabilité analytique dont elles sont issues et vérifier qu'elles concordent avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023;
- ★ vérifier la concordance de ces informations, telles qu'elles figurent dans le document joint, avec la comptabilité et la comptabilité analytique;
- ★ vérifier l'exactitude arithmétique des calculs.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations figurant dans le document joint avec la comptabilité et la comptabilité analytique ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette attestation est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Paris-la-Défense, le 22 avril 2024

**Le commissaire aux comptes**  
**Deloitte & Associés**

# Action culturelle

## Dépenses

En euros

Dépenses action culturelle	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023		Période du 01/01/2022 au 31/12/2022		Variations
<b>Aides à la création</b>	<b>837 861</b>	<b>30,1%</b>	<b>891 110</b>	<b>32,0%</b>	<b>-6,0%</b>
Bourses d'aide à la création répertoire audiovisuel	565 823		640 663		
Bourses d'aide à la création répertoire sonore	57 654		54 406		
Bourses d'aide à la création répertoire de l'écrit	41 404		28 454		
Bourses d'aide à la création répertoire journalisme	48 826		38 966		
Bourses d'aide à la création répertoire images fixes	32 543		31 795		
Bourses d'aide à la création écritures et formes émergentes	91 611		96 826		
<b>Promotion et diffusion des œuvres</b>	<b>1 748 300</b>	<b>62,9%</b>	<b>1 666 555</b>	<b>59,9%</b>	<b>4,9%</b>
<b>Activités Scam</b>	<b>280 357</b>	<b>10,1%</b>	<b>263 183</b>	<b>9,5%</b>	<b>6,5%</b>
Activités Scam répertoire audiovisuel	5 600		6 350		
Activités Scam répertoire sonore	42 308		49 319		
Activités Scam répertoire de l'écrit	0		1 000		
Activités Scam répertoire images fixes	24 124		48 137		
Activités Scam répertoire écritures et formes émergentes	4 637		7 206		
Activités Scam multirépertoire	112 110		52 479		
Salle de projection	91 577		98 692		
<b>Partenariats</b>	<b>788 598</b>	<b>28,4%</b>	<b>754 707</b>	<b>27,1%</b>	<b>4,5%</b>
Partenariats répertoire audiovisuel	585 300		606 450		
Partenariats répertoire sonore	29 600		25 100		
Partenariats répertoire de l'écrit	43 900		27 900		
Partenariats répertoire journalisme	64 000		42 550		
Partenariats répertoire images fixes	21 850		19 950		
Partenariats répertoire écritures et formes émergentes	14 500		12 285		
Frais de partenariats	29 448		20 472		
<b>Prix et Étoiles</b>	<b>540 283</b>	<b>19,4%</b>	<b>509 289</b>	<b>18,3%</b>	<b>6,1%</b>
Prix répertoire audiovisuel & Étoiles	425 297		405 055		
Prix répertoire sonore	24 722		23 129		
Prix répertoire de l'écrit	32 995		28 380		
Prix répertoire journalisme	12 457		12 081		
Prix répertoire images fixes	23 157		20 832		
Prix répertoire écritures et formes émergentes	21 305		19 812		
Prix multirépertoires	350		0		
<b>Belgique</b>	<b>126 445</b>	<b>4,5%</b>	<b>126 829</b>	<b>4,6%</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Canada</b>	<b>12 618</b>	<b>0,5%</b>	<b>12 548</b>	<b>0,5%</b>	<b>0,6%</b>
<b>Éducation artistique et culturelle</b>	<b>10 100</b>	<b>0,4%</b>	<b>8 800</b>	<b>0,3%</b>	<b>14,8%</b>
Éducation artistique et culturelle répertoire audiovisuel	10 100		8 800		
<b>Aides à la formation</b>	<b>180 454</b>	<b>6,5%</b>	<b>214 742</b>	<b>7,7%</b>	<b>-16,0%</b>
Ateliers Espace Agnès Varda des auteurices	6 523		5 045		
Formation écoles	104 535		97 997		
Formation auteurices	7 610		8 306		
Formation continue des auteurices	61 786		103 394		
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 776 715</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 781 207</b>	<b>100,0%</b>	<b>-0,2%</b>

## Organismes ayant bénéficié de concours sur trois ans consécutifs, de 2022 à 2024

(article R. 321-8 du CPI)

Addoc (Paris)  
Ateliers Varan (Paris)  
Cinéma du Réel (Paris)  
Cinémathèque du documentaire (Paris)  
Comptoir du doc (Rennes)  
Data Factory – SoBD (Paris)  
Doc Amazonie Caraïbe / Atelier vidéo & multimédia (Saint-Laurent-du-Maroni)  
Documentaire sur grand écran (Paris)  
Doxa, French French (Vancouver, Canada)  
États généraux du film documentaire (Lussas)  
Étonnants Voyageurs (Saint-Malo)  
Eurodoc (Paris)  
FAME (Paris)  
Festival international de films de Femmes (Créteil)  
Festival international du film d'histoire (Pessac)  
Festival du film arabe (Fameck)  
Festival Photo La Gacilly  
FIDMarseille  
Fidadoc (Agadir, Maroc)  
Figra (Le Touquet, Saint-Omer et Douai)  
Film-documentaire.fr (Lussas)  
Fipadoc (Biarritz)  
Forum des images (Paris)  
Frames (Avignon)  
Idfa (Amsterdam)  
Il faut aller voir (Clermont-Ferrand)  
Images en bibliothèques (Paris)  
Institut Lumière (Paris)  
KuB / Breizh Créative (Saint-Avé)  
Le Marathon des mots (Toulouse)  
La Miroiterie (Forcalquier)  
La Plateforme (Nantes)  
Le Bal (Paris)  
Les Storygraphes (Toulouse)  
Longueur d'ondes (Brest)  
Maison des journalistes (Paris)  
Maison du film (Paris)  
Manifesto (Toulouse)  
Pariscience (Paris)  
Paris Podcast Festival (Paris)  
Périphérie (Montreuil)  
Prix Bayeux Calvados-Normandie des correspondants de guerre (Bayeux)  
Rencontres Cinéma de Gindou  
Sunny Side of the Doc (La Rochelle)  
Tènk (France)  
Toiles sous toile (Clichy-sous-Bois)  
Un artiste à l'école, SACD (Paris)  
Vidéadoc (Paris)  
Vidéoformes (Clermont-Ferrand)  
Visa pour l'image (Perpignan)

## Nouveaux partenariats culturels en 2023

Cartooning for Peace  
Collectif Lundi Soir (Montreuil)  
Collectif Transmission / La Cassete (Aubervilliers)  
Comité Les Amis de Ghislaine Dupont  
Festival de la BD engagée (Le May-sur-Èvre)  
Festival international de géographie (Saint-Dié-des-Vosges)  
Le Grand Bivouac (Albertville)  
Lettres d'automne (Montauban)  
Littérature & Journalisme (Metz)  
Films en Bretagne (Lorient)  
Formula Bula (Saint-Denis)  
La vie en bulles  
Collectif lundi soir (Montreuil)  
Le Festival de créations sonores / radio campus (Toulouse)  
Les Assises du journalisme (Tours)  
Les Écrans documentaires (Arcueil)  
Les femmes s'exposent (Houlgate)  
Live Magazine  
Ovni Festival (Nice)  
SoBD (Paris)  
Sourdland fête le livre  
SRF (Société des réalisatrices et réalisateurs de films)  
Unifrance

# Gestion financière

## Montant et affectation des produits financiers

Conformément au décret n° 98-1040 du 18 novembre 1998

En euros

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Revenu des placements	1 468 585	2 013 117
Plus-values de cessions	0	0
Variation de provision	1 333 871	-1 437 346
Gains de change	166	3
Autres produits financiers	1 253 623	724 322
	4 056 246	1 300 096

Selon les statuts, les intérêts provenant des sommes perçues en instance de répartition et, d'une manière générale, les produits des placements effectués à partir de ces sommes permettent de faire face aux charges générales de la société.

## Liste des placements financiers

En euros

	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
AXIOM Obligataire	3 000 000	3 000 000
SV Gestion	10 962 928	10 962 928
SDA Gestion	15 000 000	15 000 000
AKUO Carbon Fund	7 322 235	8 962 478
PHOTOSOL	8 000 000	7 000 000
AXIOM EC Gestion	12 870 000	12 870 000
<b>Total Obligataire</b>	<b>57 155 163</b>	<b>57 795 406</b>

GENERALI Contrat de capitalisation	3 239 807	3 239 807
ALLIANZ Contrats de capitalisation	4 000 000	10 000 000
AXA Contrats de capitalisation	5 000 000	5 000 000
CARDIFF Elite Capi	15 000 000	15 000 000
<b>Total Unités de fonds en gestions communes</b>	<b>27 239 807</b>	<b>33 239 807</b>

BP Rives de Paris CAT progressif 20/10/2024	8 000 000	8 000 000
CM-CIC CAT Progressif 21/05/2023	0	5 000 000
CM-CIC CAT 26/05/2024	5 000 000	0
UGP TCN 03/12/2027	6 500 000	6 500 000
CM-CIC Livret Associations	637 954	9 985 795
CM-CIC Compte dépôt GAT	15 332 902	0
AMUNDI Livret CSL	289 737	66 006
BP Rives de Paris Livret Sociétaire	77 335	76 490
ING Livret vert - 33	736	995 401
<b>Total Liquidités et dépôts de tout genre</b>	<b>35 838 663</b>	<b>30 623 692</b>

<b>Total des placements</b>	<b>120 233 633</b>	<b>121 658 905</b>
-----------------------------	--------------------	--------------------

# Flux de trésorerie

En euros

2023

Résultat d'exploitation	- 4 274 993
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	2 236 916
Résultat brut d'exploitation	- 2 038 078
Variation des créances d'exploitation	17 122
Variation des dettes d'exploitation	- 3 635 654
Flux net de trésorerie d'exploitation	- 5 656 610
Produits financiers nets des charges financières	4 337 783
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises financières	- 1 292 077
Charges exceptionnelles nettes des produits exceptionnels	- 300 573
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises exceptionnelles	- 10 000
Flux net de trésorerie générés par l'activité (A)	- 2 921 478
<b>Flux de trésorerie liés à l'investissement</b>	
Acquisitions d'immobilisations	- 9 507 337
Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	5 346 099
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	- 4 161 238
<b>Flux de trésorerie liés au financement</b>	
Augmentation/réduction de capital en numéraire	
Émissions/remboursements d'emprunts	
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-
Variation de trésorerie (A+B+C)	- 7 082 716
Trésorerie d'ouverture	133 443 667
Trésorerie de clôture	126 360 951

## Balance âgée fournisseurs au 31 décembre 2023

Conformément au décret n° 2008-1492  
du 30 décembre 2008

En euros

	> 90 jours	90 jours	60 jours	30 jours	non échu	solde
Au 31 décembre 2023	59 164	5 039	9 213	666	832 103	906 184
Au 31 décembre 2022	11 167	52 216	51 095	841 919	187 781	1 144 178

## Filiales et participations

En euros

	1. Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)		2. Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)	
	Scam Canada	SCI 5 Velasquez	AVA	SAGEL
Capital	66	10 000	600	24 789
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	- 333 609	0	24 147	- 247 624
Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	100%	99%	25%	50%
Valeurs comptables des titres détenus				
Brutes	66	9 900	150	12 395
Nettes	66	9 900	150	0
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	0	18 840 000	0	2 227 740
Montant des cautions et avals donnés par la société	0		0	0
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	109 731	0	0	617 622
Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	0	0	9 450	- 22 563
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0	0	0	0
Observations	CA et Résultat 2022	1 <sup>er</sup> clôture au 31/12/2023	CA et Résultat 2022	CA et Résultat 2022

## Ratio des prélèvements sur droits aux perceptions de l'année

Conformément au décret n° 98-1040  
du 18 novembre 1998

	2023	2022
Hors utilisation des produits financiers	18,04 %	16,23 %
Avec utilisation des produits financiers	14,27 %	13,90 %

La détermination de ce ratio, selon le décret du 18 novembre 1998, fait apparaître un taux de 14,27% pour 2023 relativement stable par rapport à l'année précédente. Une nouvelle méthodologie appliquée depuis 2018 (non-utilisation des produits de placements financiers dans le financement de la gestion courante) donne un ratio à 18,04% en 2023, en forte hausse par rapport à l'année précédente. L'année 2023 a vu une plus forte utilisation des produits financiers + 943 K€ liée principalement à la reprise partielle d'une provision pour moins-values latentes pour + 1,3 M€.

## Évolution des produits d'exploitation 2023 – 2022

Les principales variations concernent les postes des ressources financières et les irrépartissables issus de la gestion collective volontaire.

Les ressources financières progressent essentiellement du fait de la reprise partielle d'une provision pour les moins-values latentes pour +1,3 M€.

Les irrépartissables varient du fait de l'utilisation en 2022 de 1,04 M€ pour servir de couverture partielle aux moins-values latentes. En 2023, ils correspondent aux soutiens structures professionnelles: la Garrd et la Boucle documentaire.

En milliers d'euros

	2023	2022	Variations
Retenues sur droits	16 561	16 692	-0,8%
Ressources financières nettes	4 380	2 798	56,5%
Autres ressources d'exploitation	119	93	28,9%
Irrépartissables gestion collective volontaire	182	1 201	-84,9%
Divers et exceptionnels	682	603	13,1%
<b>Total</b>	<b>21 925</b>	<b>21 387</b>	<b>2,5%</b>

## Évolution des charges d'exploitation 2023 – 2022

Ce tableau fait ressortir une progression du total des charges qui s'analyse principalement de la façon suivante :

★ charges de personnel: la variation entre 2022 et 2023 est due en partie à la progression des effectifs de 108,22 ETP en 2022 à 112,77 ETP en 2023. Cela est lié à l'impact en année pleine de cinq créations de poste à la fin 2022 et à une création de poste en 2023, ainsi qu'aux effets de notre politique salariale;

★ dépenses informatiques: la hausse est liée à la mise en service de projets et à la tierce maintenance applicative associée, ainsi qu'à une hausse des charges d'infrastructures, notamment à l'effet de passage en année pleine des dépenses liées à l'hébergement dans un data center depuis juillet 2022;

★ dépenses liées aux immeubles: la hausse s'explique par la location de nouveaux locaux boulevard Maiesherbes et ses frais afférents;

★ dépenses de fonctionnement: l'augmentation de ces dépenses est liée à des projets spécifiques couvrant la transformation du siège de la Scam ainsi qu'à la réinjection d'une partie des irrépartissables utilisés en 2022 pour couvrir les moins-values latentes sur les fonds obligataires;

★ charges financières: en 2022, une provision couvrant des moins-values latentes sur la part obligatoire du portefeuille financier avait été passée dans nos comptes;

★ charges exceptionnelles: elles sont constituées principalement en 2023 par les sorties d'immobilisations liées aux travaux dans nos locaux avenue Vélasquez.

En milliers d'euros

	2023		2022		Variations
Charges de personnel	10 786	49,29%	10 355	48,64%	4,16%
Achats et charges externes	10 673	48,77%	8 354	39,24%	27,75%
Informatique *	3 711		2 979		
Immeuble *	1 093		795		
Fonctionnement	5 868		4 580		
Impôts et taxes	251	1,15%	138	0,65%	82,76%
Amortissements & Provisions	84	0,38%	56	0,26%	49,94%
Charges financières	42	0,19%	1 881	8,83%	-97,76%
Charges exceptionnelles	45	0,21%	506	2,38%	-91,02%
<b>Total</b>	<b>21 882</b>		<b>21 289</b>		<b>2,78%</b>

\* Les dotations aux amortissements pour l'immeuble ont été remontées dans la ligne « Immeuble » et pour l'informatique dans la ligne « Informatique ».

## Montant de l'ensemble des frais de fonctionnement et des frais financiers

Par catégorie de droits gérés

En milliers d'euros

	Gestion confiée par les ayants droit (A)	Gestion confiée en application de la loi (B)	2023 (A) + (B)
Charges de personnel	9 845	941	10 786
Achats et charges externes	9 742	931	10 673
Informatique	3 388	324	3 711
Immeuble	998	95	1 093
Fonctionnement	5 356	512	5 868
Impôts et taxes	230	22	251
Amortissements & Provisions	77	7	84
Charges financières	38	4	42
Charges exceptionnelles	41	4	45
<b>Total</b>	<b>19 973</b>	<b>1 909</b>	<b>21 882</b>

## Montant des frais de fonctionnement et des frais financiers correspondant à la gestion des droits

Par catégorie de droits gérés et relatifs aux services autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs

En milliers d'euros

	Correspondant uniquement à la gestion des droits confiée par les ayants droit (A)	Correspondant uniquement à la gestion des droits confiée en application de la loi (B)	Correspondant uniquement à la gestion (A) + (B) = (C)	Relatifs aux services autres que la gestion des droits, comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs (D)	2023 (C) + (D)
Charges de personnel	8 201	243	8 443	2 343	10 786
Achats et charges externes	8 248	234	8 482	2 191	10 673
Informatique	2 957	82	3 039	673	3 711
Immeuble	831	25	856	237	1 093
Fonctionnement	4 460	127	4 588	1 281	5 868
Impôts et taxes	191	6	197	55	251
Amortissements & Provisions	62	2	64	20	84
Charges financières	32	1	33	9	42
Charges exceptionnelles	44	1	45	0	45
<b>Total</b>	<b>16 778</b>	<b>486</b>	<b>17 264</b>	<b>4 618</b>	<b>21 882</b>

Ventilation des coûts indirects réalisée à l'aide d'un ratio obtenu après consolidation des déclarations des temps passés par les différents départements de la Scam. Ces coûts ont été couverts par les retenues statutaires sur perceptions et répartitions, ainsi que par les produits financiers et l'utilisation de sommes irrégulièrement.

## Rémunérations versées aux membres des instances décisionnaires

En euros

Gérance*	CA/CS*	Revenus artistiques	Droits d'auteur	Aides sociales	Pensions	Total
283 641	96 405	44 408	285 309	0	28 547	738 310

\*Gérance: président et directeur général, CA/CS: conseil d'administration, comité de surveillance, vice-présidente, trésorière

# Analyse de l'activité

## Analyse des perceptions par mode d'exploitation

En euros

	Perceptions France	Perceptions délégations	Perceptions étranger	Total perceptions 2023	Prélèvements 2023	Total perceptions 2022	Variation 2023/2022
<b>Exploitation télévisuelle</b>	68 124 879	4 194 657	5 632 276	77 951 812	2 028 031	83 481 471	-6,62%
Gestion confiée par les ayants droit	65 262 184	4 194 657	5 632 276	75 089 117	1 968 159	80 245 298	-6,43%
Gestion confiée en application de la loi	2 862 695	0	0	2 862 695	59 872	3 236 173	-11,54%
<b>Exploitation radiophonique</b>	7 513 421	1 371 464	46 403	8 931 287	206 477	8 627 933	3,52%
Gestion confiée par les ayants droit	6 154 214	1 371 464	46 403	7 572 080	179 425	6 936 670	9,16%
Gestion confiée en application de la loi	1 288 164	0	0	1 288 164	27 051	1 608 274	-19,90%
Gestion confiée individuellement par les auteurs et les autrices	71 043	0	0	71 043	0	82 989	-14,40%
<b>Exploitation télévisuelle et radiophonique</b>	3 430 500	3 087 493	23 435	6 541 428	164 607	5 773 418	13,30%
Gestion confiée par les ayants droit	2 419 792	3 087 493	23 435	5 530 720	136 307	4 166 180	32,75%
Gestion confiée en application de la loi	1 010 707	0	0	1 010 707	28 300	1 607 237	-37,12%
<b>Exploitation vidéographique et phonographique</b>	50 378	0	0	50 378	0	24 257	107,69%
Gestion confiée par les ayants droit	50 378	0	0	50 378	0	24 257	107,69%
<b>Exploitation sur support graphique</b>	3 382 511	1 383 339	41 200	4 807 050	48	4 380 759	9,73%
Gestion confiée par les ayants droit	135	1 383 339	41 200	1 424 674	0	860 254	65,61%
Gestion confiée en application de la loi	3 382 376	0	0	3 382 376	48	3 520 506	-3,92%
<b>Exploitation multimédia</b>	1 237 718	37 827	2 528 745	3 804 289	102 195	3 859 233	-1,42%
Gestion confiée par les ayants droit	1 237 718	37 827	2 528 745	3 804 289	102 195	3 859 233	-1,42%
<b>Représentation publique</b>	0	0	1 845	1 845	0	-7 029	-126,25%
Gestion confiée par les ayants droit	0	0	1 845	1 845	0	-7 029	-126,25%
<b>Autres exploitations</b>	13 893 890	113 135	652	14 007 677	342 720	13 952 084	0,40%
Gestion confiée par les ayants droit	12 155 658	113 135	652	12 269 445	342 720	11 759 503	4,34%
Gestion confiée en application de la loi	1 738 232	0	0	1 738 232	0	2 192 581	-20,72%
<b>Total</b>	<b>97 633 296</b>	<b>10 187 914</b>	<b>8 274 556</b>	<b>116 095 767</b>	<b>2 844 079</b>	<b>120 092 126</b>	<b>-3,33%</b>

# Analyse des répartitions par mode d'exploitation

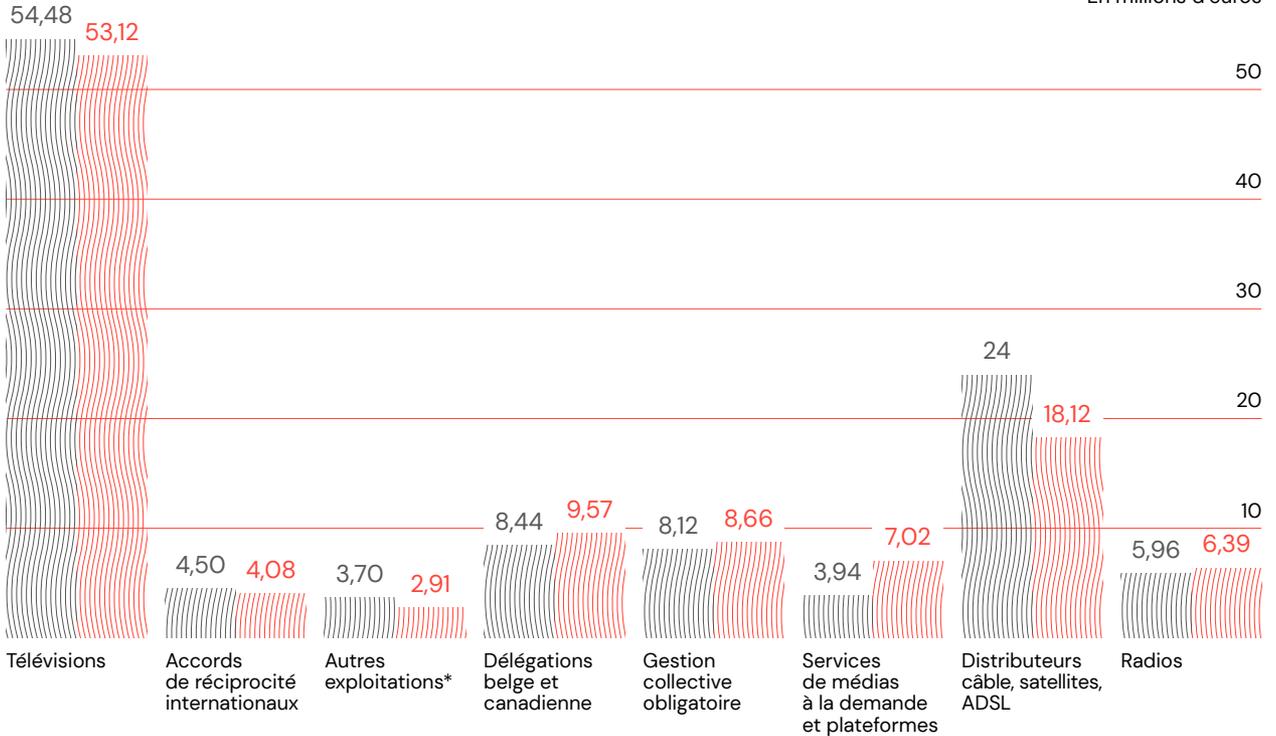
En euros

	Répartitions nettes 2023							
	Total répartitions brutes 2023	Prélèvements sur répartitions 2023	en France	pour les délégations de la Scam	pour les autres pays	Droits affectés aux ayants droit en 2023	Droits affectés aux ayants droit en 2022	Variation 2023/2022
<b>Exploitation télévisuelle</b>	<b>75 537 562</b>	<b>9 841 533</b>	<b>59 030 907</b>	<b>3 378 894</b>	<b>3 286 228</b>	<b>65 696 029</b>	<b>70 878 253</b>	<b>-7,31%</b>
Gestion confiée par les ayants droit	73 427 077	9 566 281	57 195 674	3 378 894	3 286 228	63 860 796	68 534 582	-6,82%
Gestion confiée en application de la loi	2 110 486	275 253	1 835 233	0	0	1 835 233	2 343 672	-21,69%
Gestion confiée individuellement par les auteurs et les autrices	0	0	0	0	0	0	0	0,00%
<b>Exploitation radiophonique</b>	<b>8 832 779</b>	<b>1 128 852</b>	<b>6 360 858</b>	<b>1 323 920</b>	<b>19 149</b>	<b>7 703 927</b>	<b>6 830 280</b>	<b>12,79%</b>
Gestion confiée par les ayants droit	7 632 442	978 904	5 310 469	1 323 920	19 149	6 653 538	5 852 767	13,68%
Gestion confiée en application de la loi	1 150 147	148 442	1 001 705	0	0	1 001 705	901 891	11,07%
Gestion confiée individuellement par les auteurs et les autrices	50 190	1 506	48 684	0	0	48 684	75 622	-35,62%
<b>Exploitation télévisuelle et radiophonique</b>	<b>5 198 641</b>	<b>689 810</b>	<b>2 293 758</b>	<b>2 209 204</b>	<b>5 870</b>	<b>4 508 832</b>	<b>6 160 529</b>	<b>-26,81%</b>
Gestion confiée par les ayants droit	4 429 961	589 668	1 625 220	2 209 204	5 870	3 840 293	4 352 586	-11,77%
Gestion confiée en application de la loi	768 680	100 142	668 539	0	0	668 539	1 807 943	-63,02%
<b>Exploitation vidéographique et phonographique</b>	<b>44 350</b>	<b>1 329</b>	<b>43 022</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>43 022</b>	<b>23 442</b>	<b>83,52%</b>
Gestion confiée par les ayants droit	44 350	1 329	43 022	0	0	43 022	23 442	83,52%
<b>Exploitation sur support graphique</b>	<b>5 041 056</b>	<b>241 069</b>	<b>3 245 453</b>	<b>1 527 334</b>	<b>27 200</b>	<b>4 799 987</b>	<b>4 140 857</b>	<b>15,92%</b>
Gestion confiée par les ayants droit	1 707 096	152 562	0	1 527 334	27 200	1 554 534	1 598 727	-2,76%
Gestion confiée en application de la loi	3 333 960	88 507	3 245 453	0	0	3 245 453	2 542 129	27,67%
<b>Exploitation multimédia</b>	<b>2 905 995</b>	<b>378 096</b>	<b>959 098</b>	<b>84 022</b>	<b>1 484 781</b>	<b>2 527 900</b>	<b>2 485 817</b>	<b>1,69%</b>
Gestion confiée par les ayants droit	2 905 995	378 096	959 098	84 022	1 484 781	2 527 900	2 485 817	1,69%
<b>Représentation publique</b>	<b>-11 419</b>	<b>-1 475</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-9 944</b>	<b>-9 944</b>	<b>3 548</b>	<b>-380,25%</b>
Gestion confiée par les ayants droit	-11 419	-1 475	0	0	-9 944	-9 944	3 548	-380,25%
<b>Autres exploitations</b>	<b>12 320 627</b>	<b>1 272 484</b>	<b>11 047 442</b>	<b>517</b>	<b>184</b>	<b>11 048 143</b>	<b>8 635 132</b>	<b>27,94%</b>
Gestion confiée par les ayants droit	10 252 952	1 213 118	9 039 133	517	184	9 039 834	6 908 678	-18,85%
Gestion confiée en application de la loi	2 067 675	59 366	2 008 308	0	0	2 008 308	1 726 453	56,81%
<b>Remboursement retenue statutaire</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-20</b>	<b>-97,14%</b>
<b>Total</b>	<b>109 869 592</b>	<b>13 551 698</b>	<b>82 980 536</b>	<b>8 523 890</b>	<b>4 813 468</b>	<b>96 317 894</b>	<b>99 157 838</b>	<b>-2,86%</b>

# Ventilation des répartitions par origine de droits

2022   
2023 

En millions d'euros



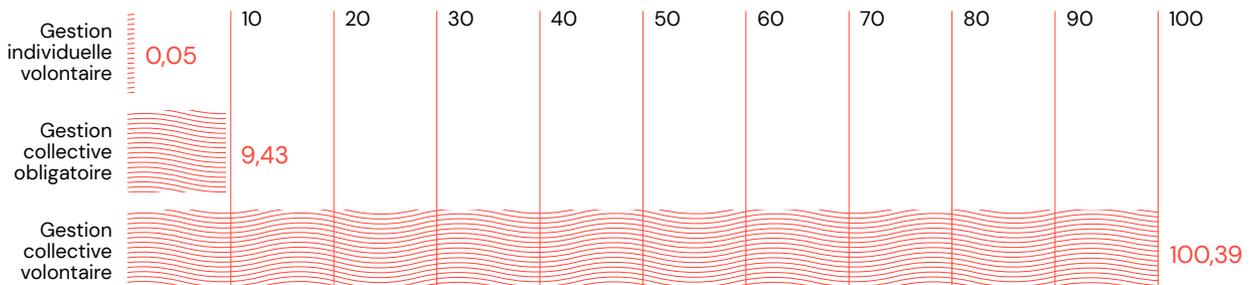
\* essentiellement des droits liés aux accords journalistes, au protocole INA, aux éditions CD/DVD et aux lectures publiques

## Sommes réparties en fonction du type de gestion

En 2023, la gestion collective volontaire a représenté 91,4 % des versements. La gestion collective obligatoire (copie privée, reprographie, prêt public et retransmission

par câble intégrale et simultanée) représente 8,6 % des droits répartis en 2023. La baisse des droits répartis au titre de la gestion collective obligatoire est liée à la réalisation en 2022 de soldes des droits du câble plus importants qu'en 2023 ainsi qu'à une baisse des droits perçus et répartis au titre de la copie privée. La part de la gestion individuelle volontaire (œuvres de commande radiophoniques et audiovisuelles) est d'environ 0,05 %.

En millions d'euros



# Récapitulatif de l'affectation des sommes en fin d'exercice

En euros

	Droits restant à affecter au 01/01/2023	Perceptions	Prélèvements sur perceptions	Prélèvements sur répartitions	Montants pour l'aide à la création	Montants affectés aux œuvres sociales	Montants affectés à la gestion courante	Droits affectés aux ayants droit	Droits restant à affecter au 31/12/2023
<b>Droits dont la gestion est confiée par les ayants droit</b>	<b>115 352 474</b>	<b>105 742 550</b>	<b>2 728 807</b>	<b>12 878 482</b>	<b>0</b>	<b>2 783 114</b>	<b>0</b>	<b>87 509 973</b>	<b>115 194 648</b>
Exploitation télévisuelle	82 010 692	75 089 117	1 968 159	9 566 281	0	2 129 293	0	63 860 796	79 575 281
Exploitation radiophonique	7 060 459	7 572 230	179 425	978 904	0	191 834	0	6 653 538	6 628 988
Exploitation télévisuelle et radiophonique	6 365 845	5 530 720	136 307	589 668	0	114 754	0	3 840 293	7 215 543
Exploitation vidéographique et phonographique	194 458	50 378	0	1 329	0	0	0	43 022	200 486
Exploitation sur support graphique	536 054	1 424 674	0	152 562	0	0	0	1 554 534	253 632
Exploitation multimédia	5 131 393	3 804 289	102 195	378 096	0	103 906	0	2 527 900	5 823 586
Représentation publique	32 221	1 695	0	-1 475	0	0	0	-9 944	45 335
Autres exploitations	14 021 353	12 269 445	342 720	1 213 118	0	243 327	0	9 039 834	15 451 798
<b>Droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>	<b>14 390 746</b>	<b>10 282 174</b>	<b>115 272</b>	<b>671 710</b>	<b>2 050 379</b>	<b>180 850</b>	<b>0</b>	<b>8 759 238</b>	<b>12 895 471</b>
Exploitation télévisuelle	3 284 128	2 862 695	59 872	275 253	712 611	98 272	0	1 835 233	3 165 582
Exploitation radiophonique	1 717 604	1 288 164	27 051	148 442	322 041	47 884	0	1 001 705	1 458 644
Exploitation télévisuelle et radiophonique	1 627 514	1 010 707	28 300	100 142	0	34 694	0	668 539	1 806 547
Exploitation vidéographique et phonographique	46 101	0	0	0	0	0	0	0	46 101
Exploitation sur support graphique	5 049 366	3 382 376	48	88 507	581 169	0	0	3 245 453	4 516 565
Autres exploitations	2 666 033	1 738 232	0	59 366	434 558	0	0	2 008 308	1 902 033
<b>Droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs et les autrices</b>	<b>47 724</b>	<b>71 043</b>	<b>0</b>	<b>1 506</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>48 684</b>	<b>68 577</b>
Exploitation télévisuelle	2 086	0	0	0	0	0	0	0	2 086
Exploitation radiophonique	40 973	71 043	0	1 506	0	0	0	48 684	61 826
Exploitation sur support graphique	4 665	0	0	0	0	0	0	0	4 665
Remboursement retenue statutaire à effectuer	46 651	0	0	0	0	0	0	-1	46 651
<b>Total</b>	<b>129 837 595</b>	<b>116 095 767</b>	<b>2 844 079</b>	<b>13 551 698</b>	<b>2 050 379</b>	<b>2 963 965</b>	<b>0</b>	<b>96 317 894</b>	<b>128 205 348</b>

# Sommes affectées individuellement au cours de l'exercice

En euros

	Sommes payées au titre des affectations individuelles	Sommes affectées individuellement et non payées	Droits affectés aux ayants droit
Droits dont la gestion est confiée par les ayants droit	87 703 386	-193 413	87 509 973
Exploitation télévisuelle	64 071 468	-210 672	63 860 796
Exploitation radiophonique	6 631 309	22 229	6 653 538
Exploitation télévisuelle et radiophonique	3 950 060	-109 766	3 840 293
Exploitation vidéographique et phonographique	43 025	-3	43 022
Exploitation sur support graphique	1 550 571	3 963	1 554 534
Exploitation multimédia	2 607 166	-79 266	2 527 900
Représentation publique	-9 868	-76	-9 944
Autres exploitations	8 859 656	180 179	9 039 834
Droits dont la gestion est confiée en application de la loi	8 635 374	123 864	8 759 238
Exploitation télévisuelle	1 843 399	-8 166	1 835 233
Exploitation radiophonique	1 000 851	853	1 001 705
Exploitation télévisuelle et radiophonique	670 694	-2 155	668 539
Exploitation sur support graphique	3 201 570	43 883	3 245 453
Autres exploitations	1 918 860	89 449	2 008 308
Droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs et les autrices	48 684	0	48 684
Exploitation radiophonique	0	0	0
Exploitation radiophonique	48 684	0	48 684
Remboursement retenue statutaire à effectuer	-1	0	-1
<b>Total</b>	<b>96 387 444</b>	<b>-69 550</b>	<b>96 317 894</b>

## Sommes restant à affecter individuellement

Au 31 décembre 2023, le montant des droits restant à répartir s'élève à 128,21 millions d'euros, en baisse de 1,63 million d'euros (-1,3%) par rapport à fin 2022. L'essentiel de ces droits (88,38 millions d'euros; 68,9%) concernent les années d'exploitation N-1 (2022) et N (2023) actuellement en cours de répartition.

Le solde de l'année d'exploitation N-2 (2021) progresse (+3,77 M€) et concerne majoritairement les soldes des chaînes thématiques et TNT dont la mise en répartition interviendra en octobre prochain, conformément au planning des répartitions. Le solde de l'année d'exploitation N-3 (2020) est également en hausse (+1,24 M€). Enfin, le montant des droits restant à répartir pour des exploitations antérieures à 2020 diminue de 773 K€, confirmant ainsi les efforts continus entrepris par la Scam ces dernières années pour libérer au fur et à mesure ces soldes anciens.

En euros

	Années d'exploitation antérieures à 2020	Année d'exploitation 2020	Année d'exploitation 2021	Année d'exploitation 2022	Année d'exploitation 2023	Année d'exploitation 2024	Total
<b>Soldes des droits dont la gestion est confiée par les ayants droit</b>	21 568 218	3 087 136	10 293 854	19 577 336	60 668 105	0	115 194 648
Exploitation télévisuelle	12 474 857	1 815 832	6 779 242	14 024 537	44 480 812	0	79 575 281
Exploitation radiophonique	2 082 833	416 716	409 195	748 831	2 971 415	0	6 628 988
Exploitation télévisuelle et radiophonique	1 717 234	161 469	714 130	994 808	3 627 903	0	7 215 543
Exploitation vidéographique et phonographique	194 362	367	-287	312	5 732	0	200 486
Exploitation sur support graphique	215 031	7 932	7 378	183 946	-160 655	0	253 632
Exploitation multimédia	1 494 740	172 474	265 703	1 294 453	2 596 216	0	5 823 586
Représentation publique	36 260	1 898	4 174	1 309	1 694	0	45 335
Autres exploitations	3 352 902	510 448	2 114 319	2 329 141	7 144 988	0	15 451 798
<b>Soldes des droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>	2 833 826	159 752	1 792 518	2 005 936	6 103 440	0	12 895 471
Exploitation télévisuelle	281 074	-5 586	657 628	391 780	1 840 685	0	3 165 582
Exploitation radiophonique	24 835	10 297	224 113	351 725	847 675	0	1 458 644
Exploitation télévisuelle et radiophonique	180 819	239 289	292 908	396 345	697 186	0	1 806 547
Exploitation vidéographique et phonographique	46 101	0	0	0	0	0	46 101
Exploitation sur support graphique	2 024 119	214 094	238 697	501 377	1 538 277	0	4 516 565
Autres exploitations	276 878	-298 342	379 172	364 709	1 179 617	0	1 902 033
<b>Soldes des droits dont la gestion est confiée individuellement par les auteurs</b>	34 028	2 371	4 711	-9 500	36 968	0	68 577
Exploitation télévisuelle	2 086	0	0	0	0	0	2 086
Exploitation radiophonique	27 277	2 371	4 711	-9 500	36 968	0	61 826
Exploitation sur support graphique	4 665	0	0	0	0	0	4 665
<b>Solde retenue statutaire</b>	46 651	0	0	0	0	0	46 651
<b>Total</b>	<b>24 482 723</b>	<b>3 249 259</b>	<b>12 091 083</b>	<b>21 573 772</b>	<b>66 808 512</b>	<b>0</b>	<b>128 205 348</b>

# Analyse du solde des droits à répartir entre organismes de gestion collective

En euros

Année d'exploitation	< 2020	2020	2021	2022	2023	Total
Exploitation télévisuelle	36 821	0	0	0	0	36 821
Télédiffusion non hertzienne	36 821	0	0	0	0	36 821
Exploitation télévisuelle et radiophonique	800	0	0	0	0	800
Télédiffusion et radiodiffusion	800	0	0	0	0	800
Exploitation sur support graphique	493 017	48 391	47 832	116 624	1 000 982	1 706 847
Reprographie et droit de prêt étranger	493 017	48 391	47 832	116 624	1 000 982	1 706 847
Autres exploitations	3 903	1 065	652	2 469	145	8 235
Vidéo à la demande	3 903	1 065	652	2 469	145	8 235
<b>Total</b>	<b>534 541</b>	<b>49 456</b>	<b>48 484</b>	<b>119 094</b>	<b>1 001 128</b>	<b>1 752 703</b>

# Informations réglementaires

## Sommes reçues et prélèvements par catégorie de droits gérés, par type d'utilisation et par organisme de gestion collective

En euros

	Brut	Prélèvement
<b>Droits dont la gestion est confiée par les ayants droit</b>		
ADAGP	110 274	0
Exploitation télévisuelle et radiophonique	101 736	0
Autres exploitations	8 538	0
SACD	-98 476	-1 204
Exploitation télévisuelle	-98 476	-1 204
Sacem/SDRM	27 102 167	590 762
Exploitation télévisuelle et radiophonique	55 880	1 565
Exploitation télévisuelle	17 827 656	431 111
Exploitation radiophonique	5 915 853	76 272
Exploitation multimédia	307 190	3 848
Exploitation vidéographique et phonographique	22 248	0
Autres exploitations	2 973 339	77 967
SACENC	55 854	1 226
Exploitation télévisuelle et radiophonique	34 034	953
Exploitation télévisuelle	21 819	273
Organismes de gestion collective étrangers	5 676 628	18 246
Exploitation télévisuelle et radiophonique	23 435	0
Exploitation télévisuelle	5 582 410	18 239
Représentation publique	1 845	0
Exploitation radiophonique	27 086	0
Exploitation sur support graphique	41 200	0
Autres exploitations	652	7

	Brut	Prélèvement
<b>Droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>		
ADAGP	6 951	61
Exploitation télévisuelle	5 232	13
Exploitation sur support graphique	1 719	48
AVA	90 649	0
Exploitation sur support graphique	90 649	0
CFC	681 511	0
Exploitation sur support graphique	681 511	0
Copie France	8 134 212	86 911
Exploitation télévisuelle	2 850 446	59 859
Exploitation radiophonique	1 288 164	27 051
Exploitation sur support graphique	2 257 370	0
Autres exploitations	1 738 232	0
Procirep	7 017	0
Exploitation télévisuelle	7 017	0
Sacem/SDRM	1 010 707	28 300
Exploitation télévisuelle et radiophonique	1 010 707	28 300
SOFIA	351 127	0
Exploitation sur support graphique	351 127	0
Auvibel	736 680	15 822
Exploitation télévisuelle	492 593	13 793
Exploitation radiophonique	72 475	2 029
Exploitation sur support graphique	171 612	0
Reprobel	1 211 662	0
Exploitation sur support graphique	1 211 662	0

# Sommes réparties et prélèvements par catégorie de droits gérés, par type d'utilisation et par organisme de gestion collective

En euros

	Brut	Prélèvement
<b>Droits dont la gestion est confiée par les ayants droit</b>	<b>2 914 321</b>	<b>365 286</b>
ADAGP	0,44	0,01
Exploitation vidéographique et phonographique	0,44	0,01
<b>Sacem/SDRM</b>	<b>119</b>	<b>11,95</b>
Autres exploitations	119,45	11,95
<b>SCELF</b>	<b>120 151</b>	<b>3 466</b>
Exploitation télévisuelle	32 304	920
Exploitation radiophonique	82 069	2 374
Exploitation télévisuelle et radiophonique	937	28
Exploitation vidéographique et phonographique	244	7
Exploitation multimédia	3 072	92
Autres exploitations	1 525	45
<b>Organismes de gestion collective étrangers</b>	<b>2 794 050</b>	<b>361 807</b>
Exploitation télévisuelle	1 955 210	254 142
Exploitation radiophonique	10 460	1 360
Exploitation télévisuelle et radiophonique	502 754	65 353
Exploitation vidéographique et phonographique	241	7
Exploitation multimédia	207 018	26 846
Exploitation sur support graphique	12 187	334
Autres exploitations	106 179	13 765

	Brut	Prélèvement
<b>Droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>	<b>18 741</b>	<b>562</b>
<b>Sacem/SDRM</b>	<b>275</b>	<b>8</b>
Exploitation sur support graphique	275	8
<b>SCELF</b>	<b>18 466</b>	<b>554</b>
Exploitation télévisuelle	4 466	134
Exploitation radiophonique	11 802	355
Exploitation télévisuelle et radiophonique	2 175	65
Exploitation sur support graphique	24	1

## Sommes versées au titre des mandats par catégorie de droits gérés, par type d'utilisation et par organisme de gestion collective

Aucune somme n'a été versée à des organismes de gestion collective dans le cadre de mandats en 2023.

## Sommes réparties directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme de gestion collective

En euros

	Brut	Prélèvement
<b>Droits dont la gestion est confiée par les ayants droit</b>		
SOFAM	517	0
Autres exploitations	517	0
<b>Organismes de gestion collective étrangers</b>	<b>3 753 864</b>	<b>484 903</b>
Exploitation radiophonique	21 855	2 706
Exploitation sur support graphique	28 017	816
Exploitation télévisuelle	3 708 621	481 959
Exploitation télévisuelle et radiophonique	6 764	894
Représentation publique	-11 419	-1 475
Autres exploitations	27	3

	Brut	Prélèvement
<b>Droits dont la gestion est confiée en application de la loi</b>		
Ava	63 176	1 867
Exploitation sur support graphique	63 176	1 867
CFC	816 119	23 625
Exploitation sur support graphique	816 119	23 625
Copie France	7 322 974	541 886
Exploitation radiophonique	1 150 147	148 442
Exploitation sur support graphique	2 001 342	59 703
Exploitation télévisuelle	2 103 810	274 374
Autres exploitations	2 067 675	59 366
PROCIREP	6 805	878
Exploitation télévisuelle	6 805	878
SOFIA	453 324	3 312
Exploitation sur support graphique	453 324	3 312
Auvibel	839 510	102 954
Exploitation radiophonique	90 869	11 816
Exploitation sur support graphique	250 071	25 009
Exploitation télévisuelle	498 571	66 130
Reprobel	1 377 832	125 240
Exploitation sur support graphique	1 377 832	125 240

# Taux des retenues statutaires de la Scam

## Sur les droits perçus

Pour frais de gestion 2,80%

## Sur les montants bruts répartis

Audiovisuel	Chaînes et opérateurs	Diffusions hertziennes, câble, satellites, ADSL, fibre, internet fixe ou mobile	13%
	Copie privée		13%
	Autres	Protocoles commerciaux / Échanges internationaux	10%
		Plateformes communautaires de vidéos, sites internet (hors VOD)	13%
		Vidéogrammes sur supports physiques	3%
Sonore	Radios	Diffusions hertziennes, câble, satellites, ADSL, fibre, internet fixe ou mobile	13%
	Copie privée		13%
	Autres	Protocoles commerciaux / Échanges internationaux	10%
		Phonogrammes sur supports physiques	3%
		Primes d'inédit Radio France	3%
Écrit		Reproduction presse	12%
		Récitation publique	5%
		Adaptation d'une œuvre littéraire en œuvre dramatique	10%
		Reprographie (photocopie)	3%
		Droit d'édition et de traduction	3%
		Droit de prêt (France)	0%
		Droit de prêt (étranger)	3%
Images fixes		Copie privée	3%
		Reprographie (photocopie)	3%
		Droits de suite	3%
Accords journalistes		Droits des journalistes au titre des exploitations secondaires	9,5%

## Fréquence des versements des principaux droits

Le règlement des droits étrangers, des droits de la presse, de l'écrit, des images fixes et des divers autres droits (VOD, SVOD, spécifique web, etc.) peut intervenir au cours de chaque répartition, car ils dépendent directement de l'encaissement par la Scam des perceptions correspondantes.

		Période de diffusion
Mars 2023	Chaînes de télévision historiques françaises et belges	2 <sup>e</sup> trimestre 2022
	Radios françaises et échanges internationaux	1 <sup>er</sup> semestre 2022
	Réseau Outremer 1ère TV	2 <sup>e</sup> semestre 2021
	Vidéastes YouTube	1 <sup>er</sup> semestre 2022
Mai 2023	Chaînes de télévision historiques françaises et belges	3 <sup>e</sup> trimestre 2022
	Groupe TV5 Monde	1 <sup>er</sup> semestre 2022
	Podcast Radio France	Année 2021
Juillet 2023	Chaînes de télévision historiques françaises et belges	4 <sup>e</sup> trimestre 2022
	Radios françaises et échanges internationaux	2 <sup>e</sup> semestre 2022
	Groupe TV5 Monde	2 <sup>e</sup> semestre 2022
	Vidéastes YouTube	3 <sup>e</sup> trimestre 2022
Octobre 2023	Chaînes du câble, satellites, TNT, ADSL	Année 2022
	Soldes des chaînes du câble, satellites, TNT, ADSL	Année 2020
	Radios locales privées	Année 2022
	Vidéastes YouTube	4 <sup>e</sup> trimestre 2022
Décembre 2023	Chaînes de télévision historiques françaises et belges	1 <sup>er</sup> trimestre 2023
	Réseau Outremer 1ère TV	1 <sup>er</sup> semestre 2022
	Copie privée des chaînes historiques, TNT et radios françaises	Année 2022
	Soldes des diffuseurs historiques et radios françaises	Année 2021

## Retenues des sociétés d'auteur avant versement à la Scam

Certains droits ne sont pas perçus directement par la Scam, mais par d'autres sociétés pour son compte. Ces sociétés appliquent une retenue

pour frais de gestion avant reversement à la Scam. La Scam applique ensuite ses propres taux de retenue selon la nature des droits concernés.

Pour les droits relatifs aux contrats « médias » administrés par la SDRM, la Sacem et ses filiales, aucune retenue n'est appliquée avant reversement des droits à la Scam. Les frais de gestion exposés par ces sociétés sont réglés dans le cadre d'un mandat global.

		2023	
		Taux	Montant en €
<b>Ava</b>			
Exploitation sur support graphique	Copie privée	1,31%	896
	Reprographie	1,31%	540
<b>Copie France</b>			
Exploitation télévisuelle	Copie privée	1,41%	40 160
Exploitation radiophonique	Copie privée	1%	12 791
Exploitation sur support graphique	Copie privée	1%	39 690
<b>Sacem</b>			
Exploitation radiophonique	Récepteurs publics radio	15%	244 131
Exploitation télévisuelle	Récepteurs publics télévision	15%	143 379

# Représentation de la Scam

La Scam est présente dans les organismes suivants et participe à leurs travaux.

## International

<b>ALAI</b> Association littéraire et artistique internationale	Veille sur l'ensemble des problèmes que pose la propriété littéraire et artistique dans le monde contemporain	Membre
<b>Cisac</b> Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs	ONG agissant en faveur d'une protection accrue des créateurs de tous répertoires, par l'amélioration de la gestion collective	Membre actif: commissions techniques, comité européen, CIS-net (IDA), groupe de stratégie audiovisuelle
<b>DAE</b> Documentary Association of Europe	Association qui défend l'écriture documentaire et ses métiers et met en place un réseau entre professionnels du secteur	Membre
<b>EWC</b> European Writers Council	Fédération non gouvernementale qui promeut le caractère professionnel des métiers d'écrivains et de traducteurs, et qui défend leurs droits et intérêts à l'échelle européenne	Membre
<b>Fera</b> Fédération européenne des réalisateurs de l'audiovisuel	Organisme ayant pour mission la défense de la liberté de création, de la diversité culturelle. Une industrie audiovisuelle européenne florissante.	Membre associé
<b>Gesac</b> Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs	GEIE chargé du lobbying auprès des institutions de la communauté européenne	Membre actif: Public Action Committee, Groupe de Madrid...
<b>IAF</b> International Authors Forum	Association qui défend le rôle de l'auteur, ses droits et intérêts, la diversité culturelle et promeut des bonnes pratiques	Membre
<b>Ifro</b> International Federation of Reproduction Rights Organisations	Organisme indépendant visant à promouvoir à l'échelle internationale un système de gestion collective efficace des droits de reproduction des œuvres protégées comportant des textes et images fixes	Membre
<b>SAA</b> Sociétés des auteurs audiovisuels	Regroupement d'organismes de gestion collective pour la promotion des auteurs audiovisuels et la gestion collective de leurs droits	Membre fondateur et actif: Council of General Policy, Workshops...

## France

(Participation dans d'autres OGC  
– organismes de gestion collective)

<b>Ava</b> Arts visuels associés	Société faitière de gestion des droits de reprographie, copie privée, prêt public pour les images fixes	Membre fondateur Conseil d'administration Conseil de surveillance
<b>CFC</b> Centre français d'exploitation du droit de copie	Organisme de gestion des droits agréé pour la reprographie	Membre du collège auteurs
<b>Copie France</b> Société pour la rémunération de la copie privée audiovisuelle et sonore	Organisme de gestion de second rang mandaté par les sociétés d'auteurs pour percevoir et répartir la copie privée pour tous les répertoires	Membre fondateur Conseil d'administration Conseil de surveillance

## Belgique

<b>Auvibel</b>	Organisme de gestion des droits pour la copie privée d'œuvres sonores, audiovisuelles, littéraires, graphiques et plastiques	Membre
<b>Pro Spere</b>	Fédération des associations professionnelles de la création et de la production audiovisuelles	Membre
<b>Reprobel</b>	Organisme de gestion des droits pour la reprographie et le prêt public en Belgique	Membre Mandat de gestion accordé à la Scam

## Action professionnelle

<b>ACP2F</b> Alliance pour la Création et la Promotion des Formats Français	Association d'organisations professionnelles destinée à faire la promotion et à encourager la création de formats audiovisuels	<b>Membre</b>
<b>Afdas</b> Assurance formation des activités du spectacle	Opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture et des médias ayant en charge notamment le fonds relatif à la formation continue des artistes-auteurs financée par le droit d'auteur	<b>Conseil de gestion du fonds de formation professionnelle continue des artistes-auteurs</b> <b>Bureau</b> <b>Commissions: auteurs du cinéma et de l'audiovisuel, écrit et art dramatique, auteurs photographes</b>
<b>Afpida</b> Association Française pour la Protection Internationale du Droit d'Auteur	Association de professionnels, enseignants et chercheurs concernés par la propriété intellectuelle	<b>Membre</b>
<b>Agence française ISAN</b>	Agence d'enregistrement ISAN (identifiant des œuvres audiovisuelles) constituée en partenariat entre l'Angoa, l'Arp, la Procirep, la SACD et la Scam	<b>Membre fondateur</b> <b>Conseil d'administration</b>
<b>Alpa</b> Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle	Association chargée de constater la mise à disposition illicite des œuvres audiovisuelles sur les réseaux	<b>Membre</b>
<b>Amapa</b> Association de Médiation et d'Arbitrage des Professionnels de l'Audiovisuel	Instance ayant pour objet de régler par médiation et/ou arbitrage les différends entre les professionnels de l'audiovisuel (auteurs, producteurs...)	<b>Membre</b> <b>Conseil d'administration</b> <b>Bureau</b>
<b>Cinéma du Réel</b>	Festival international de films documentaires	<b>Conseil d'administration</b>
<b>CNPAV</b> Conseil national des professions des arts visuels	Instance placée auprès du ministre de la Culture et pouvant être consultée par le gouvernement sur toute question intéressant le secteur des arts visuels ainsi que les professionnels de ce secteur	<b>Membre</b>
<b>ADRIC / Coalition française pour la diversité culturelle</b>	Mobilisation des professionnels du secteur culturel pour défendre auprès des pouvoirs publics européens et internationaux la diversité culturelle dans les négociations commerciales internationales	<b>Membre fondateur</b> <b>Conseil d'administration</b>
<b>CPE</b> Conseil permanent des écrivains	Rassembler l'ensemble des organismes qui défendent les écrivains, les illustrateurs et les auteurs de l'écrit et du livre	<b>Membre</b> <b>Conseil d'administration</b>

## film-documentaire.fr

Association chargée de la création et de la maintenance d'un portail et d'une base de données exhaustive des documentaires

Membre de droit

## Fipadoc

Festival international de programmes audiovisuels documentaires

Membre du conseil d'administration

## Informers n'est pas un délit

Collectif de journalistes de la presse écrite, de la radio, de la télévision et de l'Internet ayant pour vocation de mener des combats citoyens pour défendre la liberté d'information

Membre

## La culture avec la copie privée

Regroupement de professionnels de la culture: sociétés d'auteurs, syndicats, organismes professionnels et associations de consommateurs en faveur du maintien de la rémunération pour copie privée, pour sauvegarder la liberté de copier et la vitalité culturelle

Membre fondateur  
Conseil d'administration

## Rida

Revue internationale du droit d'auteur

Revue trimestrielle consacrée au droit d'auteur en France et dans le monde, intéressant les juristes, chercheurs et praticiens

Membre du comité de rédaction  
Conseil d'administration  
Vice-présidence

## Participations institutionnelles

### Commission de l'article L. 311-5 du CPI

Commission paritaire indépendante compétente pour déterminer le champ et les modalités de la rémunération pour copie privée

Membre titulaire du collège ayants droit

### CSPLA

Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique

Organisme consultatif réunissant experts et professionnels dans le domaine de la PLA, placé auprès du ministre de la Culture

Membre de la commission plénière  
Commissions spécialisées



